



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 14 mai 2020, à 20h00
Salle de spectacles

7^{ème} séance – 2019 / 2020

Séance du jeudi 14 mai 2020

Présidence de M. Vito Vita, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier suppléant qui officiera en tant qu'Huissier, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise:

- Vendredi 15 mai 2020 à 20h00*
- Samedi 16 mai 2020 à 14h00*
- Dimanche 17 mai 2020 à 19h00*

Nous vivons actuellement une situation dramatiquement originale. Et quelques adaptations ont dû être mises en place, afin de pouvoir siéger, et continuer notre débat démocratique.

En effets, notre Conseil ne siégera pas ce soir avec une disposition à 5 couleurs distinctes, mais dans une structure pixellisée, où toutes les couleurs se côtoient, dans un ordre absolument aléatoire, on pourrait parler de mixité.

Vous avez tous reçu le concept de l'aménagement de la salle, qui a été validé par Mme Anne Marion-Freiss, notre estimée Préfète lors de sa visite du 29 avril 2020.

Vous avez tous reçu le courrier du 6 mai relatif aux procédures, pour pouvoir tenir ce conseil, et nous espérons qu'elles sont claires pour toutes et tous.

Exceptionnellement, uniquement les interpellations, motions, etc., qui ont été remises par voie électronique à Mme Charlet, seront traitées ce soir.

Les premières rangées sont réservées aux Scrutateurs, Présidents de groupe et de partis, ainsi qu'aux présidents des commissions qui s'exprimeront ce soir au micro, qui sera désinfecté après chaque intervention.

Ce soir, le débat démocratique doit avoir lieu, alors d'une phrase inspirée je vous demanderai... d'intervenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible.

53 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Geneviève Bonzon, Maria Correia, Rosana Joliat, Milica Maksimovic, Dominique Perret, Angela Riccio, Marie Schneider et Simone Szenyan ainsi que MM. Olivier Abbey, François Bertschy, Mohamed Jribi, Naïm Lokaj, Stéphane Montabert, Pascal Montemari, Francesco Munafo, Richard Neal et Vito Tartaglia.

Sont absent-e-s: Mmes Lysiane Gallay-Sarriot et Maria del Mar Rodriguez ainsi que MM. Florian Gruber, Selim Ibrahim, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci, Abdullah Tabib et Boubacar Tahirou.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Une interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulée « Massacre à la tronçonneuse »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée « L'avenir du télétravail »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulée « Mise en place d'un plan de gestion de crise pour le futur ? »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca pour le soutien à la création d'un fonds cantonal destiné à l'économie domestique

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 19 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mars 2020
3. Démission
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - o Communiqué spécial de la Municipalité à l'attention du Conseil communal sur le fonctionnement de l'administration et les mesures exceptionnelles prises durant la phase de confinement due à la pandémie de Coronavirus entre le 17 mars et le 11 mai 2020.
 - o Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jonas Kocher relative aux déchets plastiques et à la pollution aux micro-plastiques dans les cours d'eau de Renens.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2020-2021**
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} vice-Président
 - c) du 2^{ème} vice-Président
 - d) de deux Scrutateurs
 - e) de deux Scrutateurs suppléants

12. **Rapport de commission – Préavis** N° 60-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Trop de sel sur nos routes et nos arbres »
 - *Mme Laurence Plattner, Les Verts*
13. **Rapport de commission – Préavis** N° 61-2020 – Adoption du plan d'affectation P21_A « Les Baumettes », remplaçant le plan d'extension partiel « Au Bugnon » de 1978
 - *M. Jean-Marc Dupuis, PLR*
14. **Rapport de commission – Préavis** N° 65-2020 – Assises du développement durable et réponse au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues »
 - *M. Jean-Marc Dupuis, PLR*
15. **Rapport de commission – Préavis** N° 66-2020 – CADouest SA – Augmentation du cautionnement solidaire
 - *Commission des finances*
16. **Rapport de commission – Préavis** N° 67-2020 – Convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM - Théâtre Kléber-Méleau
 - *M. Philippe Hertig, Indépendant*
17. **Procédure d'urgence – Rapport de commission – Préavis** N° 69-2020 – Soutien à l'investissement en faveur de la Fondation Inartis lié aux travaux d'aménagement des locaux du projet Station R dans le bâtiment Mayer et Soutter - Reconduction du mandat lié au délégué à la promotion économique pour une durée de 4 ans au minimum - Octroi pour 4 ans au minimum de la subvention de garantie de déficit en faveur de la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens
 - *Commission des finances*
18. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 68-2020 – Réseau cyclable à Renens: état des lieux - Réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard et à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relatifs à la mobilité cycliste à Renens
Présidence: Les Verts
 - Préavis intercommunal N° 70-2020 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 11 « Triaudes-Sorge »
Présidence: PSR
19. Motions, postulats, interpellations
20. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mars 2020

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 5 mars 2020.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie M. Grégoire Menoud pour son travail ainsi que Mme Yvette Charlet pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal a reçu, par un courrier daté du 1^{er} mai 2020, la démission de M. Laurent Voisard (groupe PSR)

*« Monsieur le Président,
Chères et Chers Collègues,*

Au terme d'une longue période de réflexion, mûrie pendant le confinement forcé que nous traversons, j'ai décidé de mettre un terme à mon mandat de Conseiller communal et de vous présenter ma démission avec effet immédiat.

C'est avec regret que je vous fais part de ma décision de ne pas aller au bout du mandat pour lequel j'ai été élu en 2016, mais à l'impossible nul n'est tenu.

En me lançant sur le tard dans la politique communale, j'imaginai que celle-ci me permettrait de mettre mes compétences, acquises notamment dans le domaine culturel et social, au service de la population renanaise et ainsi rendre, peut-être, de précieux services à la communauté.

Malheureusement, les différentes discussions et débats menés au fil des séances, tant dans cette chambre qu'à l'interne de mon propre parti, n'ont fait qu'éroder mon enthousiasme pour l'engagement politique.

J'ai pris le parti de l'apaisement. La sagesse m'incite donc à renoncer à mon mandat pour mettre un terme au conflit intérieur causé par le décalage entre mes aspirations et la réalité du jeu politique tel que je l'ai expérimenté.

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite, à toutes et tous, le meilleur pour les années à venir, avec de constants progrès sociaux et culturels pour la Ville de Renens.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs mes salutations les meilleures. »

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de M. Yves Briaux en date du 17 décembre 2019, en tant que Conseiller communal, l'UDC Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Florian Briaux. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu M. Florian Briaux peut être assermenté ce soir.

M. le Président prie M. Florian Briaux de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie M. Florian Briaux de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite M. Florian Briaux pour son assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Pendant cette période un peu spéciale, votre président n'a été à aucune manifestation ou inauguration.

Il a échangé téléphones et courriels avec M. le Syndic, au sujet d'un préavis urgent, ou sur la communication et les actions pour le COVID-19.

Il a échangé et rencontré les divers acteurs pour établir les procédures sanitaires et l'aménagement de notre grande salle pour que l'on puisse se voir ce soir.

Il a suivi toutes les conférences de Presse du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat.

Je désire profiter de ce moment pour dire Merci.

A toutes les personnes qui, à Renens, ont œuvré dans l'ombre ou dans la lumière :

- Nos employés communaux, afin que tout fonctionne, que ce soit dans les bureaux, dans les rues ou ailleurs.*
- Les travailleurs des commerces d'alimentation de Renens, petits ou grands, afin qu'on ne manque de rien.*
- L'ordre public, la protection civile, les pompiers, qui ont été disponibles.*
- Le corps soignant, qui étaient parfaitement opérationnels, sans qu'ils sachent de quoi le lendemain allait être fait.*
- Je tiens aussi à signifier mon soutien, à tous les commerces, artisans, indépendants et restaurants qui ont vu leurs activités s'arrêter brusquement.*

Carnet noir

Le Bureau du Conseil communal a appris, avec tristesse, le décès de

- M. Richard Naegele, qui fut tour à tour Conseiller communal, Municipal et Syndic de la Ville de Renens*
- Mme Madame Kafuti Mulopo Ninga, Maman de M. le Conseiller communal Robert Mulopo*
- Madame Claude Haas, sœur de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani et belle-sœur de M. le Conseiller communal Silvio Torriani*

J'ai aussi une pensée émue aux victimes du COVID-19, et en particulier aux victimes rennaises.

Aussi je vous propose de vous lever pour un instant de silence en leurs mémoires.

Repas de fin d'année de législature

Au vu de la situation sanitaire actuelle, le repas habituellement partagé à la suite de la dernière séance de l'année de législature est reporté à une date ultérieure.

Liste de présence

Je vous rappelle que seule la liste de présence dûment signée par notre scrutatrice indiquant votre participation à ce Conseil fait foi pour le paiement des jetons de présence.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité à l'attention du Conseil communal sur le fonctionnement de l'administration et les mesures exceptionnelles prises durant la phase de confinement due à la pandémie de Coronavirus entre le 17 mars et le 11 mai 2020, le Communiqué de la Municipalité du 4 mai 2020 sur ses activités du 24 février au 30 avril 2020 ainsi que les réponses écrites à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jonas Kocher relative aux déchets plastiques et à la pollution aux micro-plastiques dans les cours d'eau de Renens et à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne relative au panneau d'affichage sur la Place du Marché.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Nous ne pouvions entamer cette séance sans vous exprimer notre plaisir de vous voir toutes et tous réunis dans cette Salle de spectacles. Les longues semaines qui se sont déroulées depuis l'annulation de la séance d'avril auront été des semaines inédites, parfois difficiles. Elles auront surtout demandé une grande humilité face à une situation qui, il faut bien l'avouer, nous aura parfois un peu dépassés.

Comme vous le savez, tout n'est pas encore résolu. Des défis immenses restent à relever, sanitaires, mais aussi sociétaux pour préparer une sortie de crise réussie.

Le réchauffement climatique, la pandémie actuelle obligent à repenser à notre modèle de société pour plus de solidarité, d'équité, de justice sociale dans le respect de l'humain et de la nature.

Ce travail, c'est ici qu'il commence, au sein des communes, au sein des conseils communaux, au travers de conséquents dossiers que législatifs et exécutifs auront à mener de front.

Mais il s'agit aussi de poursuivre notre engagement commun pour faire vivre Renens – un engagement qui lui ne s'est jamais interrompu.

Au nom de la Municipalité, je vous adresse nos meilleurs vœux de santé pour vous et vos proches, vous souhaite une bonne séance et me réjouis de reprendre nos débats dès ce soir. Ils sont l'un des piliers de notre démocratie et de notre société.

Je vous prie aussi bien vouloir excuser l'absence de Monsieur Olivier Golaz qui fait partie des populations vulnérables et qui nous suit en direct depuis son domicile et avec lequel je suis en contact s'il avait des interventions à me communiquer.

Avant de reprendre tout-à-l'heure la parole, je cède la parole à Mme Patricia Zurcher Maquignaz.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Bonsoir à toutes et à tous,

Une bonne nouvelle. Comme vous le savez peut-être il y a deux jours, la Ville de Renens a reçu le prix suisse de l'éthique pour son projet « Bourse solaire participative ».

Ce prix décerné par la Haute Ecole d'Ingénierie de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) prime l'éthique, le développement durable et la responsabilité sociale dans la stratégie des entreprises, des associations et des collectivités publiques.

L'organisation de l'événement est assurée par les étudiants en gestion de la HEIG-VD. La sélection des projets lauréats est effectuée par un jury indépendant qui réunit des personnalités scientifiques, économiques ainsi que plusieurs ONG suisses. Il y a eu trois lauréats sur une vingtaine de projets soumis. Vous pouvez, si vous le souhaitez, les découvrir dans un petit film disponible sur le site de la Ville de Renens.

La Bourse solaire participative a été primée pour le lien qu'elle fait entre les instances publiques et les citoyens au nom d'un engagement collectif pour la durabilité, pour sa dimension participative, pour l'engagement de la population et vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, la communication efficace de la plateforme de la Bourse solaire.

Je vous invite donc à tous aller voir sur le site de la Ville de Renens les informations à ce sujet.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Je vous annonce, en accord avec le Président du Conseil communal et son Bureau le retrait du préavis N° 57-2020 - Adoption du Règlement sur les procédés de réclame par voie d'affichage, lequel proposait une nouvelle approche ainsi qu'une mise à jour des outils de gestion de l'affichage public sur le territoire communal.

La Commission, chargée de son étude, a émis différentes réserves quant au texte proposé et a adressé différentes questions quant à l'opportunité d'étudier des approches alternatives. Les discussions menées au sein de ladite Commission tendent donc à mettre en évidence certains blocages suscités par le projet dans sa forme actuelle, notamment sur la question de l'affichage commercial. La Municipalité a dès lors décidé de redéfinir son concept d'affichage prenant en compte les questions et réserves exprimées par la Commission et le nouvel environnement et l'avons retiré.

S'agissant de la société TESA. Comme vous avez pu le lire, ces jours dans la presse, la société TESA, située à la rue du Bugnon à Renens, rencontre des difficultés dans l'un de ses secteurs de production.

La Municipalité en a été informée officiellement par la Direction de l'entreprise en fin de semaine passée.

TESA est une entreprise de référence dans le milieu des instruments de mesure de précision. Mais il s'agit surtout de quelque 280 employées et employés sur le site communal qui font vivre cette société, qui en ont fait sa réputation.

La décision récente de l'entreprise d'abandonner la fabrication de certains composants va donc inévitablement conduire à une restructuration et à la suppression de postes. 50 personnes sont concernées.

Il s'agit donc d'une sombre nouvelle. La perte d'un emploi reste avant tout un drame humain qu'aucun plan de soutien ne peut effacer. L'ampleur de la décision prise pour le site renonais ne fait qu'accentuer cette impression de tristesse.

Les raisons avancées par la direction de l'entreprise pointent une concurrence très vive dans le domaine technologique, tant au niveau local qu'à l'international, notamment pour certains produits à faible valeur ajoutée. Traversant déjà une situation financière tendue ces derniers mois, leur décision a été rendue inévitable par la crise du Coronavirus.

Un plan social, ainsi qu'un plan de départs volontaires est en cours de négociation avec la commission du personnel de TESA, les syndicats UNIA et SYMOS. La direction de l'entreprise nous a finalement confirmé sa volonté de travailler avec ces acteurs afin d'aboutir à un résultat respectueux des collaboratrices et collaborateurs concernés, et aussi sa volonté de maintenir ses activités de production sur le site de Renens.

La marge de manœuvre de la Municipalité reste très limitée dans ce type d'événements. Elle n'en restera pas moins attentive à l'évolution de la situation et fera tout ce qui est de sa compétence pour conduire la direction à concrétiser un plan social digne de ce nom et à pérenniser les activités ainsi que les postes de travail de TESA à Renens.

Merci de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Intervention à la suite de la réponse de la Municipalité à l'interpellation relative aux déchets plastiques et à la pollution aux micro-plastiques dans les cours d'eau de Renens

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'aimerais remercier la Municipalité pour sa réponse écrite à mon interpellation sur les cours d'eau de Renens qui était très complète et qui contient énormément d'information. Je tiens juste à souligner que j'ai trouvé « drôle » de voir que la qualité des eaux de la Mèbre et la Sorge, entre 2008 et 2018, était considérée par le Canton comme étant insatisfaisante.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Intervention relative au COVID-19

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues, Camarades.*

COVID-19. Ce nom restera à jamais gravé dans nos mémoires.

Il nous a montré l'importance des métiers de service, notre planète a repris un peu son souffle, mais aussi et surtout que de nombreuses personnes sont restées sur le carreau.

Notre Municipalité, avec notre communauté citoyenne, nous a montré qu'elle savait rassembler et qu'elle avait les moyens d'agir.

Évidemment d'après un premier bilan tout n'a pas été parfait, mais qui pourrait se vanter d'avoir su gérer parfaitement cette situation. Après coup c'est facile !

La Fourmi rouge tient à saluer le très grand travail de la Municipalité dont elle nous a fait un résumé dans son rapport.

Dans un premier temps, l'administration générale a contacté les plus de 65 ans un par un, ce qui représente 14 à 15% de notre population tout de même, pour évaluer leurs besoins tout en continuant à gérer les affaires courantes et à soutenir le personnel dans le contexte que nous connaissons.

Un vrai travail de fourmis... rouge j'espère.

Nous aimerions aussi souligner l'immense soutien qu'elle a mis en place dans l'urgence de la situation et notamment un espace d'accueil de jour dans les locaux de l'Église catholique.

Depuis mars et probablement jusqu'à fin mai des repas gratuits sont servis tous les jours à midi et cela main dans la main avec la Fondation Mère Sofia et grâce à de nombreux dons de nourriture de maraîchers, de magasins et restaurateurs.

Chacun vient chercher ce dont il pense avoir besoin : un repas chaud, un renseignement, du soutien et surtout des contacts humains même à 2 mètres.

Chaque jour de nombreux bénévoles sont au service et en cuisine transformant cet endroit en un lieu magique malgré les masques, les désinfectants et la distance sociale imposée.

La Fourmi rouge salue ce magnifique travail collectif et comme est écrit dans son journal qui vient de paraître : INVENTONS UN AUTRE MONDE.

Le monde de demain doit commencer aujourd'hui et il n'est plus une utopie.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**
Intervention relative au COVID-19

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

« La crise met en lumière la fragilité sociale à Renens... », ainsi titrait le 24 heures du 6 mai dernier.

La pandémie que nous connaissons actuellement nous a coupés physiquement du monde, de nos collègues, de nos voisins, amis et familles. Cette situation a été pour certains et certaines difficile, la coupure du lien social a été éprouvante, voire synonyme de grosse déprime.

Si cette rupture est une situation difficile à supporter pour un grand nombre de personnes, elle est d'autant plus violente pour les plus démunis et précarisés qui ont malheureusement très souvent un réseau de contacts assez restreint et une santé assez fragile qui les a encore plus isolés pendant cette période.

Les contraintes et les tensions quotidiennes générées par un très faible revenu ou une situation de vie compliquée peuvent être vectrices de détresse sociale, de dissensions familiales sévères. Cela a été d'autant plus vrai avec le semi-confinement qui a entraîné la fermeture provisoire de plusieurs structures qui assuraient un suivi et qui offraient des moments en communs pour entretenir le lien. Beaucoup de personnes se sont retrouvées sur le carreau leur donnant l'impression d'être abandonnées.

Mais... Oui il y a un mais, notre Ville, qui a toujours été sensible, solidaire et attentive aux plus fragiles, s'est engagée et mobilisée pour ouvrir un lieu d'accueil en journée, où il a été distribué non seulement des repas, mais aussi de la chaleur humaine essentielle en ces temps chaotiques.

Pour avoir très longtemps œuvré auprès de ces citoyens, je sais combien il est important de se sentir écouté et considéré. Raisons pour lesquelles, je tiens ici à remercier sincèrement la Municipalité pour son initiative d'avoir œuvré et aidé à la mise en place de cet accueil de jour.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. Pascal Golay**, Président de la COFIN

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 11 mai 2020 dans sa séance ordinaire, à laquelle était invité M. Jean-François Clément, Syndic, afin de délibérer sur les incidences financières des préavis suivants :

Préavis N° 68-2020 – Réseau cyclable à Renens: état des lieux - Réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard et à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relatifs à la mobilité cycliste à Renens

Les coûts liés à ces mesures se montent à CHF 35'000.- qui seront pris dans le compte de fonctionnement de la réfection du réseau routier.

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

Préavis intercommunal N° 70-2020 –Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 11 « Triaudes-Sorge »

Les incidences financières se montent à CHF 147'343.- et sont prévues au plan des investissements. Ce montant sera prélevé comme d'habitude sur le fonds prévu à cet effet.

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Verena Berseth, Présidente de la CUAT, informe qu'elle n'a pas de communications.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. Jonas Kocher, Président de la CRI, informe qu'il n'a pas de communications.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique les changements suivants :

Commission d'Urbanisme et d'aménagement du territoire

PSR

Mme Muriel Rossel est désignée « membre » en remplacement de M. Laurent Voisard, démissionnaire.

Commission culturelle communale consultative (commission municipale)

Les Verts

M. Philippe Anhorn est désigné délégué en remplacement de Mme Nathalie Jaccard.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2020-2021

- a) **du Président**
- b) **du 1^{er} vice-Président**
- c) **du 2^{ème} vice-Président**
- d) **de deux Scrutateurs**
- e) **de deux Scrutateurs suppléants**

Pour ce point à l'ordre du jour, l'art 12, al.2 du Règlement du Conseil communal stipule: "Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, le Président peut proposer une élection tacite. Si quelqu'un le demande, le Conseil vote sur cette proposition (cf. art. 91). En cas d'élection tacite, mention en est faite au procès-verbal. (Art. 11 et 23 LC)"

a) Election du Président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe Les Verts.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Conformément à la convention de législature, le groupe Les Verts est heureux et fier de vous présenter la candidature de Monsieur Jonas Kocher actuellement 1^{er} vice-président pour succéder à Monsieur Vito Vita notre Président émérite actuel.

Membre de notre Conseil depuis 5 ans, actuellement membre de la Commission des finances et Président de la CRI, mais également chef du Groupe Les Verts, il connaît bien le fonctionnement de notre Conseil.

Tout bientôt Masterisé HEC, il a, tout au long de ses études, effectué divers emplois, tant dans les salons de Benoit Violier et Franck Giovanini à l'Hôtel de Ville de Crissier que dans les espaces privilégiés du Lausanne Hockey où il a appris la discrétion, la patience, la diplomatie pour répondre aux demandes et besoins des clients. Pas de doute qu'il saura mettre ces diverses qualités, ses compétences et son honnêteté au service de cette fonction et de notre Conseil.

Enfin, avec cette élection nous nommerions le plus jeune Président de notre vénérable Institution. En vous remerciant de soutenir sa candidature.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour l'élection de M. Jonas Kocher au poste de Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2021.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Jonas Kocher est élu Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2021.

M. le Président félicite M. Jonas Kocher pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Très Chers Collègues,

Merci beaucoup de votre confiance. J'espère faire honneur à notre Ville et à ce Conseil et me réjouis d'ores et déjà de travailler avec le futur Bureau et surtout de travailler avec vous tous. Merci beaucoup.

b) Election du 1^{er} vice-Président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe Fourmi rouge.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir à vous toutes et tous,

Au nom du groupe Fourmi rouge, j'ai le plaisir de proposer la candidature de Mme Carole Castillo au poste de 1^{ère} vice-Présidente de notre Conseil communal.

Depuis trois ans elle assiste régulièrement aux séances du Bureau du Conseil où elle a déjà rempli la tâche de scrutatrice suppléante puis de scrutatrice. Ceci lui a permis de se familiariser avec les règlements et le fonctionnement de notre Assemblée.

Très attachée à la santé de notre Commune, au développement de sa vie associative et au vivre-ensemble, je suis sûr qu'elle assumera cette tâche avec sérieux, compétence et plaisir. Merci.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour l'élection de Mme Carole Castillo au poste de 1^{ère} vice-Présidente du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2021.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Carole Castillo est élue 1^{ère} vice-Présidente du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2021.

M. le Président félicite Mme Carole Castillo pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

c) Election du 2^{ème} vice-Président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe UDC.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

Monsieur le Président

Monsieur le Syndic

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Chères et chers Collègues,

Au nom de l'UDC, nous sommes fiers de vous communiquer notre choix pour la 2^{ème} vice-présidence de notre Conseil. Nous avons retenu le nom de M. Dylan Montefusco qui est actuellement Président de la section de l'UDC Renens. Il a passé toute sa jeunesse à Renens.

Il est rentré au Conseil communal en 2015 et fait partie de la Commission des finances, ce qui lui a permis de se familiariser aux mécanismes, parfois assez compliqués, de notre Parlement.

Dynamique et compétent, M. Dylan Montefusco est pour nous le candidat idéal pour reprendre la présidence de ce Conseil dans deux ans et nous vous demandons ce soir de soutenir sa candidature au poste de 2^{ème} vice-Président.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour l'élection de M. Dylan Montefusco au poste de 2^{ème} vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2020.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Dylan Montefusco est élu 2^{ème} vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2020.

M. le Président félicite M. Dylan Montefusco pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

d) Election de deux scrutateurs

Selon la convention législature 2016-2021, cette fonction revient aux groupes PLR et PSR.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de M. Boubacar Barry pour le groupe PLR et la candidature de Mme Maria Correia pour le groupe PSR.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à l'élection tacite de Mme Maria Correia et M. Boubacar Barry aux postes de Scrutateurs du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2021.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Maria Correia et M. Boubacar Barry sont élu-e-s respectivement Scrutatrice et Scrutateur du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2021.

M. le Président félicite les scrutateurs pour leur élection.

e) Election de deux scrutateurs suppléants

Selon la convention législature 2016-2021, cette fonction revient aux groupes PLR et Les Verts.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de M. Pascal Golay pour le groupe PLR et la candidature de M. Philippe Anhorn pour le groupe Les Verts.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à l'élection tacite de MM. Pascal Golay et M. Philippe Anhorn aux postes de Scrutateurs suppléants du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2021.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Pascal Golay et M. Philippe Anhorn sont élus Scrutateurs suppléants du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2021.

M. le Président remercie et félicite les scrutateurs suppléants pour leur élection.

12. Rapport de commission – Préavis N° 60-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Trop de sel sur nos routes et nos arbres »

M. le Président prie Mme Laurence Plattner, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Laurence Plattner**, Présidente-rapporteuse de la Commission

La Commission chargée d'étudier cet objet s'est réunie le mercredi 4 mars 2020 à 19h00, à la salle de conférence du Centre technique communal (CTC).

Elle était composée des membres suivants :

Mmes Elodie Golaz Grilli, Mariline Braz Lopes Rodriguez et Laurence Plattner (présidente-rapporteuse) ainsi que de MM. Alain De Col, Simon Favre, Mehmet Korkmaz, et Oumar Niang.

La Municipalité était représentée par Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale « Gestion urbaine - Développement durable », et de son chef de service, M. Alain Peneveyre.

La postulante remercie tout d'abord la Municipale et son chef de service pour l'élaboration des deux préavis, très complets, qui démontrent une réflexion constante au sein du service quant à ces problématiques. (La séance de commission enchaînera avec le préavis N° 59-2020 sur le fléau des mégots de cigarettes. Ndlr)

Madame Patricia Zurcher Maquignaz remercie à son tour la postulante de sa préoccupation. La Municipale explique que des moyens alternatifs au sel ont été testés, mais qui ont relevé des défauts ou des contraintes d'utilisation. Concernant les copeaux de bois, ceux-ci sont très efficaces lorsque l'enneigement est important (exemple est donné avec la ville de La Chaux-de-Fonds, qui a testé cette solution à satisfaction), ce qui n'est pas le cas à Renens. Lorsqu'il y a peu de neige, il faut retirer beaucoup de copeaux avant qu'ils ne s'accumulent en masse dans le bas-côté, au risque notamment qu'ils ne s'échappent par les bouches d'évacuation. C'est pourquoi, et après avoir été testée, la solution des copeaux n'a pas été retenue. Au final, le meilleur moyen pour Renens reste le salage mécanique, qui permet un dosage contrôlé, selon la topographie des lieux (en montée ou en descente, la dose ne sera

pas la même). Monsieur Alain Peneveyre ajoute que le souci premier de la Municipalité est bien d'utiliser le moins possible de sel. Il n'y a pas de remède miracle, ce que l'on peut faire en plus, c'est de suivre l'évolution des machines et leurs progrès techniques, qui permettront de réduire encore notre consommation de sel.

Questions/Remarques :

La postulante demande quelles alternatives peuvent être proposées dans les endroits où il y a beaucoup d'arbres, comme les parcs par exemple.

Réponse : ces lieux ne sont pas salés et la lame n'y passe pas du tout.

Un commissaire demande si les communes du district ont été sondées sur leur manière de faire, par exemple Chavannes ou St-Sulpice, communes de basse altitude comme Renens.

Réponse : non, mais le service est membre de l'Union suisse des parcs et promenades, qui édite régulièrement un rapport et qui organise des rencontres ponctuelles. Monsieur Peneveyre est également membre de l'Association Romande des Chefs de Voirie, dont Renens est l'une des membres fondatrices. De plus, Renens a un partenariat avec Crissier, qui nous permet d'aller nous servir dans son silo à sel, au besoin.

Un commissaire demande combien de kilos de sel sont utilisés par année à Renens.

Réponse : entre 60 et 80 tonnes ; cette année... zéro pour l'instant !

Un commissaire, en sa qualité de chimiste, relève que ce préavis est très complet, et que les différentes alternatives proposées sont très justement expliquées.

Détermination:

La Commission, relevant que les changements climatiques actuels tendent à ce que Renens soit de moins en moins enneigée, n'a pas délibéré davantage. C'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil communal d'accepter les conclusions telles que présentées dans ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Laurence Plattner de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 60-2020 de la Municipalité du 13 janvier 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Trop de sel sur nos routes et nos arbres".

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 60-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Laurence Plattner ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 61-2020 – Adoption du plan d'affectation P21 A « Les Baumettes », remplaçant le plan d'extension partiel « Au Bugnon » de 1978

M. le Président prie M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jean-Marc Dupuis**, Président-rapporteur de la Commission

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Prolégomènes

La Commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mardi 25 février à 18h00 à la salle de conférences du CTC (Centre technique communal).

Elle était composée de Madame Laurence Plattner ainsi que de Messieurs Silvio Torriani, Byron Allauca, Ali Korkmaz, Robert Mulopo, Alain De Col et Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur ; Boubacar Barry était excusé.

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre en charge du département Urbanisme - Travaux, accompagnée de Madame Sonia Rosello, cheffe de projet, ainsi que de Monsieur Christian Fonjallaz directeur de la fondation des Baumettes.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à la Municipalité. Madame Tinetta Maystre nous explique les enjeux principaux du préavis.

Monsieur Fonjallaz nous retrace avec enthousiasme l'histoire de l'EMS des Baumettes fondé en 1984 par les communes de Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens puis sa transformation en fondation indépendante. Il évoque également le développement de ces 30 dernières années, les changements sociétaux et les différents besoins.

A l'époque, des chambres de 3 ou 4 lits étaient proposées. Mais la tendance d'avoir des chambres doubles et surtout individuelles a engendré plusieurs améliorations et transformations. Actuellement l'établissement compte 111 lits répartis en 55 chambres individuelles et 28 chambres doubles. A noter que le ratio personnel soignant pensionnaires représente environ 0.9.

Puis Madame Rosello nous explique le préavis et les annexes au moyen d'une présentation visuelle.

Le plan d'affectation

D'un genre un peu spécial, puisqu'il ne touche qu'une seule parcelle, ce nouveau plan d'affectation permettra à terme à la fondation de pouvoir disposer de 130 lits répartis dans 10 chambres doubles et 110 individuelles. Il reprend et respecte les éléments intégratifs qui figuraient déjà dans l'ancien plan d'extension et préserve la magnifique arborisation de la parcelle. Signalons toutefois l'abattage de deux arbres majeurs qui devront être probablement compensés. L'augmentation de la capacité se fera par deux extensions et des surélévations.

Elément petite enfance

Lors du suivi de l'élaboration de ce plan d'affectation, la Commune de Renens a manifesté son intérêt d'agrandir la crèche garderie des Baumettes. Elle s'agrandira par extension.

Opposition au projet

Une opposition collective au projet a été déposée concernant la constructibilité, l'intégration dans le paysage, la dimension humaine et les nuisances. Les opposants ont été reçus en séance de conciliation. Ils ont demandé des modifications de projet en échange du retrait de leur opposition. La Municipalité a décidé de maintenir le projet tel quel.

Question et débat de la commission

Un commissaire s'interroge sur la suite du projet après acceptation. Monsieur Fonjallaz lui répond qu'un concours sera organisé afin d'avoir le meilleur projet d'agrandissement possible.

Un autre s'interroge sur les chambres doubles. Parfois des couples arrivent ensemble et les chambres doubles sont adéquates pour ce genre de cas.

Un autre EMS se situe sur une parcelle voisine et un commissaire demande si des contacts ont été pris avec cet établissement et si le plan d'affectation proposé aurait pu intégrer également ce dernier ? La réponse est négative, car cette possibilité n'a d'une part pas été envisagée et parce que les contacts avec cet EMS privé sont rares et qu'il n'a émis aucune demande.

Après un bref débat la Commission approuve à l'unanimité des membres présents l'adoption du plan de quartier et accepte également les réponses données aux opposants qui lève les oppositions et recommande au conseil communal d'en faire de même.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Jean-Marc Dupuis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 61-2020 de la Municipalité du 13 janvier 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le plan d'affectation P21_A "Les Baumettes" qui abroge le plan d'extension partiel (PEP) "Au Bugnon" de 1978.

ACCEPTe les réponses aux points de l'opposition collective formulée à l'encontre du plan d'affectation P21_A.

LEVE l'opposition collective formulée à l'encontre du plan d'affectation P21_A.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 61-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Jean-Marc Dupuis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis N° 65-2020 – Assises du développement durable et réponse au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues »

M. le Président prie M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jean-Marc Dupuis**, Président-rapporteur de la Commission

Prolégomènes

La Commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mercredi 11 mars à 19h00 à la salle de conférences du CTC (Centre technique communal).

Elle était composée de Mmes Aline Segin, Martha Bejarano, Simone Szenyan ainsi que de Messieurs Vito Tartaglia, Alain De Col, Jonas Kocher, Oumar Niang et Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur. Florian Gruber était excusé. Madame Frédérique Beauvois était invitée au titre d'initiate.

La Municipalité était représentée par Mme Patricia Zurcher Maquignaz conduisant le service Gestion urbaine - Développement durable (gudd) et Madame Tinetta Maystre en charge du département Urbanisme - Travaux. Elles étaient accompagnées de Messieurs Martin Hofstetter, chef du service de l'Urbanisme, et Alain Peneveyre, chef du gudd, ainsi que de Madame Caroline Tacchini qui s'occupe plus particulièrement du secteur de l'énergie et du développement durable.

Après les salutations de et à la forte délégation, la parole est donnée à la Municipalité, d'abord à Mme Patricia Zurcher Maquignaz qui fait une brève introduction de la manière dont a été traité ce préavis puis à Madame Tinetta Maystre qui explique pourquoi le service de l'Urbanisme est venu se greffer dans ce préavis.

Ensuite Mme Tacchini livre une brève et concise présentation de la forme que pourront prendre ces assises, leur contenu ainsi que les moyens de communication mis en place. Elle dévoile également le programme et le lieu prévu (voir ci-après). Toutefois, la date de traitement de ce préavis correspondant à l'émergence en Suisse du coronavirus, il est de bon ton, vu l'incertitude, de prendre le calendrier avec des pincettes.

Comme annoncé depuis de nombreuses années le plan d'affectation communal nommé PACOM devra être adapté et les assises de l'intégration y sont peut-être les prémises.

Les dix premières pages du préavis détaillent toute une série de mesures, d'études, planification, labels et intentions sans pour autant, dans la plupart des cas, livrer des résultats précis si ce n'est le triplement de la taxe prélevée sur la facture d'électricité: le montant passera d'environ CHF 70'000.- annuellement à CHF 210'000.-. Toutefois ces démarches sont intéressantes et obtiendront, à coup sûr, des résultats.

Les ASSISES proprement dites

Elles auront lieu au Gymnase de Renens. Les dates prévues sont les 3-9-15 juin 2020. Un journaliste spécialiste du développement durable de Tribu animera la première soirée qui aura pour thème : « l'urgence climatique et ses enjeux sur le territoire renanais ». Un spécialiste externe viendra en plus animer la deuxième et troisième soirée qui se dérouleront sous la forme d'ateliers participatifs traitant de sujets comme : l'habitat de demain, des achats pour une consommation responsable, la mobilité, la nature en ville. Une synthèse en plénum suivie d'une discussion sera ensuite effectuée.

La Municipalité attend plus de 100 participants par soirée et propose au Conseil communal de lui octroyer une enveloppe de CHF 28'500.- permettant de rémunérer les intervenants, réaliser et envoyer des dépliants tout-ménage, réaliser des affiches au format mondial, nourrir et abreuver les participants, fournir papier et crayons ainsi qu'un divers de CHF 2'000.- pour les imprévus.

Réaction de « l'initiate »

Madame Frédérique Beauvois est satisfaite des réponses apportées dans ce préavis qui va dans le sens de son postulat. Toutefois, elle émet quelques doutes sur les dates retenues (périodes d'examen) et le public cible visé au travers de la communication envisagée.

Ces sentiments sont partagés par la Commission in corpore.

La Municipalité entend les remarques, mais n'entend pas changer ni les dates ni les moyens de communication arguant que la mise en place d'une plateforme numérique est longue et compliquée.

Questions de la Commission

Hormis celles sur le choix des dates et les moyens de communication, la Commission s'interroge sur le choix des thèmes et notamment celui de la première soirée qui est récurrent et déjà traité largement un peu partout. La réponse nous apprend que la Municipalité, respectivement les services, ont envie de connaître les avis de la population sur ces sujets.

Débat de la Commission

La Commission regrette également que l'agenda 2030 ne soit pas présent en tant que tel à ces assises.

Elle trouve également que les vecteurs de communications ne sont pas adaptés.

Bien qu'ayant certain doute sur la participation, elle espère pour autant que ce soit un succès et que conformément aux demandes du postulat que des jeunes n'ayant pas le droit de vote puissent y assister.

Le montant de CHF 28'500.-, bien que de compétence municipale, ne doit pas être traité comme une augmentation du budget 2020 voté et accepté en décembre 2019, mais comme un projet à part entière, surtout que le désir de pérennité n'est pas mentionné dans le préavis. Il y a de toute manière, opportunité de porter un certain montant annuel au budget ou de soutirer une somme au fonds du développement durable venant d'être augmenté. En outre la Commission déplore la fâcheuse tendance qui se retrouve de manière récurrente dans les préavis actuels, c'est-à-dire de ne pas mentionner les montants dans les conclusions, mais de renvoyer à un paragraphe du préavis qui parfois renvoie à un autre. C'est ennuyeux pour la bonne compréhension et surtout si quelqu'un a besoin d'un extrait conforme.

Enfin, la Commission souhaite que la parole ne soit pas monopolisée par la Municipalité afin de détailler son programme ou ses intentions, mais de la donner aux participants en priorité, même s'ils évoquent des sujets connus des autorités communales ou que des actions auraient été entreprises.

Ce paragraphe est résumé dans l'amendement et les vœux suivants.

Amendement et vœux*Amendement*

Le paragraphe « accepte les charges supplémentaires au budget 2020 » est supprimé et remplacé par :

« ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 28'500.- TTC. Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et figurera dans les comptes 3640/1044/1040. Elle sera amortie en une seule fois. »

Vœu N° 1

La partie de CHF 8'000.- prévue pour la communication est répartie entre la communication digitale et un encart dans le journal Carrefour info.

Vœu N° 2

Les objectifs « locaux » de l'agenda 2030 devront faire partie des assises en 2020.

Vœu N° 3

La Municipalité veillera, tant que faire se peut, (vachement vaudois) à orienter les discussions sur l'échange, le dialogue et le débat plutôt que d'assommer de manière extensive la soirée en présentant toutes les mesures et intentions du programme de législature.

La Commission recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter les conclusions amendées du préavis N° 65–2020 et à la Municipalité d'appliquer scrupuleusement les vœux émis.

Comme vous avez pu le constater dans le rapport, un amendement a été déposé par le Commission ad-hoc. Après discussion, la Commission a décidé, a posteriori, de supprimer cet amendement. La Commission n'était pas très chaude pour augmenter puis modifier le budget après coût et proposait de mettre cette dépense avec un amortissement en une seule fois. Par contre, pour amortir un montant, il faut que celui-ci soit activé, étant une charge pure, cette dépense ne peut pas être activée. Il y aura donc une correction du budget impliquant une réduction de la marge d'autofinancement du montant prévu.

Par contre, à titre personnel, je pense qu'il serait plus que nécessaire que les préavis de la Municipalité soulignent les montants dans leurs conclusions et non pas « Alloue le montant tel que prévu au paragraphe XXX ». Ce serait mieux pour les extraits conformes et comme nous commençons, comme c'est souvent les cas, par lire les conclusions, nous saurons tout-de-suite de quoi il s'agit.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Je viens ici, car j'ai lu les conclusions de la Commission et j'ai été très étonné par le vœu N° 3 stipulant « La Municipalité veillera tant que faire se peut (vachement vaudois) à orienter les discussions sur l'échange, le dialogue et le débat... ».

Alors sur cette 1^{ère} partie, M. le Président, où un des 7 autres commissaires ou même Mme la Postulante, pourriez-vous m'expliquer ce que signifie le terme « vachement vaudois » ?, l'expression originale étant « autant se faire que peu » et date du 15^{ème} siècle. Le Canton de Vaud, comme chacun le sait, a été créé en 1803. Cela est pour la forme.

Toutefois, la 2^{ème} partie me gêne beaucoup plus, et là je vais faire quelque chose que je fais rarement, je vais prendre la défense de la Municipalité, « ...plutôt que d'assommer de manière extensive la soirée en présentant toutes les mesures et intentions du programme de législature. ». Et là j'aimerais une fois de plus que l'un des commissaires m'explique ce que cela veut dire.

Je comprends la forme, cela veut dire que la Commission a eu envie de dire que le public participe bien plus que la Municipalité. Personnellement, j'y vois un procès d'intention assez insupportable. Cela veut dire, qu'en amont, la Municipalité n'a pas encore parlé, et il est estimé qu'elle va « assommer » le public lors de ces Assises. J'y suis vraiment fortement opposé. Si M. le Président de la Commission ad-hoc ainsi que les commissaires sont d'accord, je propose de supprimer cette partie, c'est donc un amendement au vœu : « La Municipalité veillera autant que faire se peut à orienter les discussions sur l'échange, le dialogue et le débat. »

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur de la Commission

C'est bien d'aller gratouiller au fond, car c'est bien une question capitale.

Il est vrai que dans le texte, j'avais pris mes notes comme cela, et finalement c'est parti ainsi. C'était un peu mes réflexions orales personnelles qui ont passé tout droit. Je suis « vachement » désolé M. Vincent Keller, même si en 1536 il y avait peut-être des Vaudois qui étaient peut-être aussi un peu Bernois.

S'agissant de la 2^{ème} partie de votre remarque : ce n'est pas du tout un procès d'intention à la Municipalité, c'est que, si vous avez lu le préavis, comme l'a fait la Commission, il y a à peu près 15 pages avec beaucoup de choses qui ont été entreprises, qui sont certainement bien, mais où il n'y a pas forcément des résultats, des bilans et des données. Ce que nous souhaitions c'était que cette une soirée ne soit pas consacrée à un résumé de toutes ces pages explicatives, mais de laisser la parole aux participants ; c'était dans ce sens et cela s'est ressenti, je crois, par tous les Commissaires.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Monsieur le Président,

Les Verts de Renens se réjouissent que ce préavis puisse voir le jour. Cela permettra de mettre un premier jalon climat qui est en attente. Nous encourageons la Municipalité à organiser ces Assises aussi tôt que possible en espérant que la situation s'améliore et nous espérons être informés de la suite du développement de ce préavis et vous encourageons d'accepter les conclusions telles que présentées.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président cède la parole à la Municipalité s'agissant des trois vœux qui ont été déposés par la Commission.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Vous dire tout d'abord que les dates que nous avons retenues seront reportées plutôt au mois d'octobre. Nous avons essayé de tenir compte de la rentrée scolaire qui ne va pas être toute simple étant donné ce que nous venons de traverser et avons voulu laisser le temps aux enseignants de prendre possession de leurs classes et de mettre leur programme en route avant de participer à ces Assises.

Ensuite une petite correction, TRIBU Architecture, qui travaillera avec nous sur ces Assises et sur le travail qui sera fait sur le PACom, est un bureau d'architecture et non des journalistes spécialisés. En effet, c'est un bureau d'architecture qui s'occupera de piloter cette démarche, mais il y aura effectivement un journaliste spécialisé à ses côtés pour animer le débat.

S'agissant du vœu relatif à la communication, effectivement, nous pouvons atteindre les jeunes par les moyens digitaux, nous savons que les jeunes utilisent toutes sortes de moyens via les réseaux sociaux. Chacun de ces moyens cible une tranche d'âge assez précise. Il nous a été mentionné « Tik-tok » et d'après nos renseignements ce sont des tout jeunes qui utilisent cette application. Il faut donc vraiment voir quelle tranche d'âge nous souhaitons viser et trouver un moyen de s'adresser à eux de façon efficace. Nous n'avons pas encore décidé quels seront ces moyens, mais nous essayerons de les toucher là où ils sont. Vous pouvez nous faire confiance.

Concernant les objectifs locaux de l'agenda 2030, il est vrai que c'est quelque chose d'assez vaste, et, comme vous avez pu le voir, ces Assises du développement durable ne sont pas infinies, il y a trois soirées à porter et dans le postulat Frédérique Beauvois il était surtout question de climat, nous nous sommes donc essentiellement concentrés sur cette question en nous disant que les 17 objectifs du développement durable sont un vaste sujet qui pourrait avoir droit à un traitement plus étendu à une autre occasion ; nous trouverons effectivement une occasion de faire une démarche autour de ces objectifs.

Enfin pour le vœu N° 3, je pense que ce qui a fait peur à M. Jean-Marc Dupuis, c'est le texte du préavis. Toutefois, il ne faut pas confondre le préavis et les Assises. Nous avons profité de ce préavis pour donner les informations à tout le Conseil communal sur ce qui se fait déjà. C'est vrai que les Conseillers communaux changent en cours de législature pour une partie, il y a peut-être un certain nombre d'entre vous qui ne savait pas encore forcément tout ce que la Ville de Renens a entrepris dans le domaine du développement durable ; nous avons dès lors estimé que c'était un bon moyen et nous avons été assez extensifs, c'est vrai. Cela ne veut pas dire que lors des Assises nous allons faire le même genre de discours à des personnes qui sont venues là pour donner leur avis. Il est évident que ces Assises sont destinées à demander l'avis des participants, à récolter leurs idées, à leur permettre d'exprimer leurs craintes et leurs envies et non pas de les assommer avec tout ce que nous faisons. Je crois donc que cette crainte peut d'ores et déjà être oubliée.

J'espère avoir répondu à vos questions et reste évidemment à votre disposition s'il devait y en avoir d'autres.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président prie M. Jean-Marc Dupuis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 65-2020 de la Municipalité du 24 février 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois relatif à des Assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues.

ACCEPTTE les charges supplémentaires au budget 2020 inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 16 des incidences financières.

C'EST A UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 65-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Jean-Marc Dupuis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Rapport de commission – Préavis N° 66-2020 – CADouest SA – Augmentation du cautionnement solidaire

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

La Commission des finances s'est réunie en date du 2 mars 2020, elle était composée de Mmes Geneviève Bonzon, Nicole Haas-Torriani MM. Pascal Golay, Président, François Delaquis, Vincent Keller, Jonas Kocher, Dylan Montefusco, Eugène Roscigno, Reza Safai, Vito Tartaglia, Pascal Waeber et Vito Vita. M. Selim Ibrahimy était excusé.

Invité(s) : M. Jean-François Clément, Syndic, M. Michaël Perrin, Chef du service des finances, Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale Gestion urbaine – Développement durable, M. Alain Peneveyre, chef service Gestion urbaine – Développement durable, M. Renato Dalla Palma, directeur de CADouest

Rapport

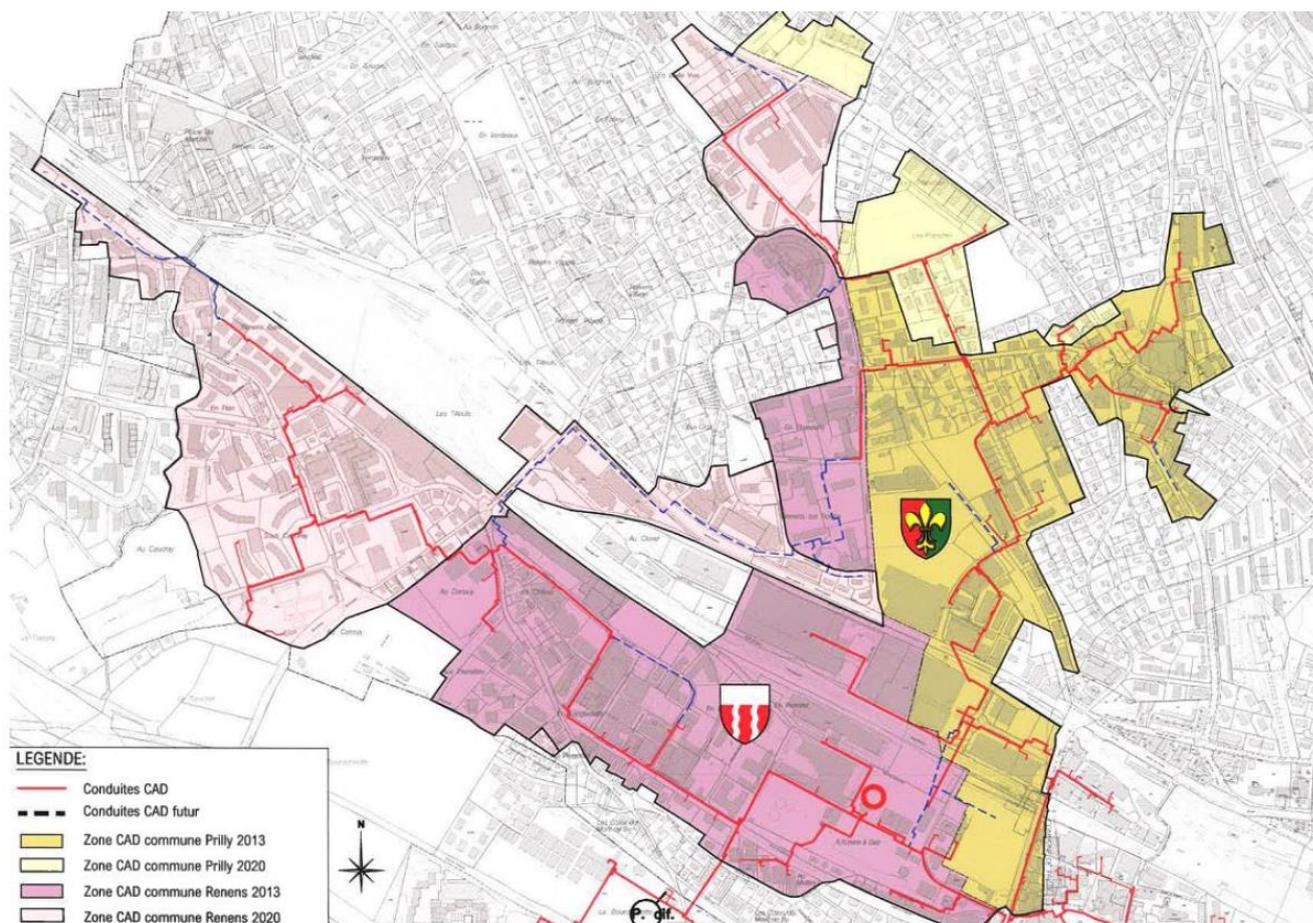
Monsieur Dalla Palma, directeur de CADouest expose à la Commission le but de ce préavis. En l'occurrence, il s'agit de demander une augmentation du cautionnement solidaire de CHF 2'300'000.- pour faire passer celui-ci de CHF 3'700'000.- à CHF 6'000'000.-

Ce nouveau montant de cautionnement permettra à CADouest SA de garantir et d'obtenir de nouveaux prêts à taux préférentiels afin de prolonger et densifier son réseau.

Actuellement, ce dernier atteint 12,3 Km auprès de 63 clients pour un total de 26,3 GWh, le but étant de viser un nombre de clients et de puissance doublés d'ici à 2025.

Ainsi, plusieurs extensions sont prévues, notamment entre les voies CFF via les travaux effectués sur le passage inférieur du Léman (PIL), mais aussi de poser des conduites sur les

tronçons Gare, Malley, Roche, Perrelet, rue de Lausanne ou encore rue du Léman. D'autres travaux concernent en plus Prilly.



Il est à noter également que CADouest rémunère à 0,5% les montants de cautionnement, ce qui implique un revenu situé entre CHF 21'000.- et CHF 30'000.- par an selon l'évolution du montant cautionné.

	2019	2020	2021	2022	2023
Evolution emprunts cautionnés	3'700'000	4'275'000	4'850'000	5'425'000	6'000'000
Taux de rémunération	0.0%	0.5%	0.5%	0.5%	0.5%
Intérêts Ville de Renens	0.00	21'375.-	24'250.-	27'125.-	30'000.-

Un commissaire remarque que la production d'énergie de CADouest n'est pas à 100% renouvelable.

C'est tout à fait juste, environ 35% proviennent de l'usine de Pierre-de-Plan, principalement par des chaudières à gaz naturel. Toutefois, 65% du solde provient soit de Tridel, soit de la STEP de Vidy, soit encore du bois issu de l'entretien des parcs et forêts, ce qui est très loin d'être négligeable.

D'autre part, personne ne sait de quoi l'avenir sera fait. La production de Pierre-de-Plan pourrait être remplacée selon les évolutions technologiques par des énergies plus propres,

mais dans tous les cas, cette production énergétique reste très largement écologique. Dans tous les cas, nous parlons ici de la distribution de l'énergie et pas de sa production.

Délibérations de la Commission

La COFIN s'est penchée sur l'aspect financier du projet et la bonne santé économique de CADouest SA sur l'avenir. Un cautionnement ne coûte rien tant que la société peut gérer ses emprunts.

Par les chiffres présentés dans le préavis (2018 et 2019) et les réponses données par son directeur, la COFIN a été rassurée quant à la viabilité de CADouest SA et de son business plan. On remarque que déjà en 2019, le résultat d'exercice est positif et les potentialités de développement sont bien réelles.

Détermination de la Commission

C'est avec 10 voix pour et 1 abstention que les conclusions du préavis sont acceptées.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 66-2020 de la Municipalité du 24 février 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à augmenter d'un montant de CHF 2'300'000.- le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société CADouest SA, sous réserve que les Communes de Lausanne et Prilly en fassent de même. Ceci porte le cautionnement total de la Commune de Renens en faveur de la Société CADouest SA à CHF 6.0 millions.

ACCEPTTE les revenus de fonctionnement supplémentaires inhérents au présent préavis pour le budget 2020 tels que décrits au chapitre 7 "Incidences financières".

PREND ACTE que soient portés aux budgets 2021 et suivants, les revenus inhérents au présent préavis tels que décrits au chapitre 7 des incidences financières.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 66-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Rapport de commission – Préavis N° 67-2020 – Convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM - Théâtre Kléber-Méleau

M. le Président prie M. Philippe Hertig, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Philippe Hertig**, Président-rapporteur de la Commission

Il s'agit ici de se prononcer sur les conclusions du préavis concernant la contribution de la commune de Renens au subventionnement cité.

Pour rappel :

La « Fondation du Théâtre Kléber-Méleau » est le fruit d'une entente entre les huit communes de l'Ouest lausannois, augmentée des communes de Lausanne et Jouxten-Mézery. Elle a pour buts

- a) La promotion de la culture de l'art dramatique, par la création et l'accueil de spectacles d'artistes professionnels, la médiation culturelle ainsi que toute autre manifestation propre à éveiller et à entretenir l'intérêt du public pour l'art dramatique.*
- b) La gérance et l'exploitation du théâtre Kléber-Méleau*

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Un comité de direction surveille la bonne exécution des décisions du Conseil. La réalisation des buts est de la responsabilité du directeur du théâtre. Une convention multipartite entre les communes partenaires et la Fondation règle les contributions de chacune des communes au subventionnement de la Fondation, in fine du théâtre. Une première convention de quatre ans arrive à échéance en 2020. Il est temps de la renouveler pour les quatre ans à venir.

Le 12 mars s'est tenue au Théâtre Kléber-Méleau (TKM) une séance des commissions de préavis législatifs des communes de Crissier, Prilly, Renens et Villars Ste-Croix.

La première partie de la séance a consisté à prendre connaissance du bilan de la convention 2017-2020 et des principes et objectifs de la nouvelle convention 2021-2024. Ces objets ont été commentés par le directeur du TKM Omar Porras, la présidente de la Fondation Myriam Romano Malagrifa et l'administratrice Florence Crettol.

La deuxième partie a réuni, indépendamment les unes des autres, les représentations des Conseils communaux de chacune des quatre communes présentes afin qu'elles décident de la recommandation à rapporter sur les conclusions de leurs préavis respectifs.

Première partie

(Point 3.1 du préavis)

En plus de remplir les buts énoncés plus haut, la convention attendait de la Fondation, in fine du TKM, que soient atteints certains objectifs spécifiques. Le tableau en page 4 du préavis montre quels étaient ces objectifs et comment ils ont été satisfaits.

On y remarque en particulier l'augmentation de la fréquentation des spectacles, passant de 16'999 à 28'358 spectateurs entre 2015 et 2019.

A propos du développement des publics, Monsieur Omar Porras nous livre le commentaire suivant :

Notre premier souci a été de conserver l'acquis de Philippe Mentha, de conserver son public puis de l'étendre, de fidéliser les abonnés et d'en gagner de nouveaux. Il a fallu pour cela poser un projet crédible localement et confirmer cette crédibilité par une reconnaissance élargie aux autres cantons, aux pays voisins et plus loin, jusqu'au

Japon. Nous avons l'ambition d'être, au cœur de cet espace urbain en forte croissance, un centre d'art dramatique de référence et nous nous voulons ambassadeur des cultures locales. Nous voulons tendre à l'universel en tirant parti de l'extraordinaire multiplicité des cultures présentes dans l'Ouest lausannois.

Madame Florence Crettol, administratrice, nous livre le commentaire suivant :

Le TKM entretient et développe de nombreux partenariats privés, lesquels lui procurent des moyens qui complètent, avec la billetterie et la vente des spectacles, les ressources propres du TKM.

Des billets vendus au cours d'une saison, ceux au tarif plein (CHF 45.-) sont minoritaires. C'est bien la preuve que les abonnements et les billets à tarifs réduits rencontrent un vif succès auprès du public.

Commentaire de Madame Myriam Romano-Malagrifa, présidente de la fondation :

Le TKM fait aussi œuvre de formation. Il fait travailler de jeunes acteurs fraîchement diplômés d'écoles de théâtre, il forme des artisans aux métiers de la scène et il abrite une école de théâtre amateur, la Ruche.

Principe et objectifs de la convention 2021-2024

(Points 3.2 et 3.3 du préavis)

Le principe d'une subvention de CHF 8.- par habitant est maintenu, ce qui, compte tenu de l'accroissement de la population entre 2015 et 2018, entraîne une augmentation de la subvention de CHF 72'120.- par année. Ce montant servira à renforcer le service « Administration et diffusion » par l'engagement d'une personne.

Pour rappel, la dotation en personnel est passée de 9 EPT en 2015 à 10.4 EPT en 2019 alors que la fréquentation a augmenté de 167% dans le même temps.

Le point 3.3 du préavis énumère les « missions spécifiques ». Elles concernent le nombre et la nature des spectacles à présenter, leur diffusion, ainsi que le développement des publics et des partenariats.

Commentaires de Madame Myriam Romano-Malagrifa :

La convention multipartite est un exemple exceptionnel d'une entente entre les 8 communes du district, auxquelles s'ajoutent les communes de Lausanne et de Jouxens-Mézery. C'est la solidité de cette entente qui, en sécurisant la convention, nous vaut le soutien continu du canton à hauteur de CHF 480'000.-.

Commentaires de Monsieur Omar Porras :

L'objet TKM, son architecture et son équipement, est un outil merveilleusement adapté à la préservation de la tradition plurimillénaire de l'art dramatique et à sa transmission aux générations futures. C'est pourquoi nous consacrons beaucoup d'efforts à la formation et à la rencontre des écoliers. Il faut leur enseigner ce qu'est le théâtre, dans l'histoire, dans l'art et la culture. Il s'agit de préparer les publics futurs

Nous cherchons à représenter nos spectacles, fruits d'un immense travail, le plus grand nombre de fois possible, à Renens puis en tournée. Cette politique rentabilise mieux notre investissement et le fait de garder actifs les acteurs et les machinistes sur de longues durées leur garantit des revenus moins intermittents et une meilleure qualité de vie.

Après avoir attiré le public dans nos murs, nous irons à sa rencontre. Un spectacle itinérant, « La Grande Guerre du Sondrebond » sur un texte de C.-F. Ramuz, va circuler

dès la fin de l'été avec une roulotte pour être représenté sur les places des communes de l'Ouest. L'accès sera gratuit.

Plus tard dans l'année nous accueillerons en résidence Peter Brook, le plus grand homme de théâtre vivant.

Nous avons l'ambition de satisfaire le public parce que le monde a besoin de l'art.

Deuxième partie

Réunion de la délégation de Renens,

Les commissaires : Philippe Hertig, Président-rapporteur, Mmes Nathalie Jaccard, Carole Castillo et Rosana Joliat ainsi que MM. Rachid Taaroufi, Suat Özcan et André Cordeiro.

Fondation du TKM : Mmes Myriam Romano-Malagrifa, présidente et Michelle Dedelley, membre.

Incidences financières pour la ville de Renens (Points 3.5 et 4 du préavis)

Le nombre d'habitants à Renens a été relevé par Statistique Vaud à 20'968 au 31.12.2018, nombre correspondant à une subvention de CHF 167'744.- ; à celle-ci s'ajoute une subvention supplémentaire de CHF 10'000.- pour le paiement du loyer d'un local de stockage et, enfin, la rétrocession de la taxe sur les divertissements, évaluée à CHF 90'000.-.

La somme de ces montants atteint le total de CHF 267'744.-, total qui figure dans le Plan Financier à l'annexe 1 à la « Convention de subventionnement multipartite » .

Aux questions des commissaires, Madame Myriam Romano-Malagrifa répond :

Le bâtiment attenant au flanc ouest du TKM appartient à la ville de Lausanne. Il abrite actuellement une association de tennis de table. À l'occasion de la prochaine relocation de ladite association au centre sportif de Malley, le bâtiment sera donné à la fondation du TKM, laquelle fait actuellement procéder à une étude de faisabilité de sa rénovation. Cette rénovation rattachera le bâtiment aux locaux actuels du TKM et lui fournira principalement la salle de répétition espérée depuis longtemps. Les surfaces nouvellement à disposition inspireront un réaménagement des espaces, permettant l'installation de toilettes pour personnes handicapées ainsi que d'autres facilités destinées au même public.

Lorsque l'étude de faisabilité sera en mains de la Fondation, ce sera à elle qu'incombera la tâche de trouver les ressources nécessaires aux travaux suggérés.

Les caractéristiques de ce bâtiment, architecture et dimensions, ne permettront pas de se passer des ateliers sis à Penthalaz. On peut penser en revanche que la location de la salle de répétition actuelle (aux abords du chemin du Viaduc) ne sera plus nécessaire.

Délibération des commissaires

- a) Les commissaires, à l'unanimité des membres présents moins une voix, expriment le vœu que la Municipalité examine la possibilité de mettre à disposition des associations communales un certain nombre de billets à un prix très modique, à l'instar du principe pratiqué avec les cartes journalières CFF par exemple.
- b) Les commissaires acceptent à l'unanimité des membres présents les conclusions du préavis N° 67-2020.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président cède la parole à la Municipalité s'agissant du vœu.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le vœu déposé est une idée vraiment très intéressante et nous l'accueillons volontiers en Municipalité et que nous allons étudier.

Il faut savoir que le Théâtre offre déjà des billets d'entrée à des associations locales. Toutefois, cette idée de pouvoir le formaliser et d'avoir à disposition éventuellement des abonnements pouvant être proposés à la population est vraiment une idée très intéressante.

M. le Président ouvre la discussion sur le vœu.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Philippe Hertig de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 67-2020 de la Municipalité du 24 février 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'État de Vaud et les communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2021-2024.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2021 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4.2 des incidences financières.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 67-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Philippe Hertig ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

17. Procédure d'urgence – Rapport de commission – Préavis N° 69-2020 – Soutien à l'investissement en faveur de la Fondation Inartis lié aux travaux d'aménagement des locaux du projet Station R dans le bâtiment Mayer et Soutter – Reconduction du mandat lié au délégué à la promotion économique pour une durée de 4 ans au minimum – Octroi pour 4 ans au minimum de la subvention de garantie de déficit en faveur de la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

La Commission des finances s'est réunie en date du 2 mars 2020, elle était composée de Mmes Geneviève Bonzon, Nicole Haas-Torriani MM. Pascal Golay, Président, François Delaquis, Vincent Keller, Jonas Kocher, Selim Ibrahim, Dylan Montefusco, Eugène Roscigno, Reza Safai, Pascal Waeber et Vito Vita. M. Vito Tartaglia était excusé.

Invité(s) : M. Jean-François Clément, Syndic, Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme - Travaux, M. Didier Divorne, Municipal Bâtiments – Domaines – Logement-Cultes, M. Michel Veyre, Secrétaire communal, Perrin Michaël, Chef de service Finances, M. Nicolas Servageon, Délégué à la promotion économique, M. Benoît Dubuis – Fondation Inartis, Président, Mme Juliette Juliette – Fondation Inartis, Operations manager, M. Raphaël Conz– Etat de Vaud – DEIS-SPEI, Chef de l'unité entreprises.

Rapport

Le projet de Station-R nous est présenté par la Fondation Inartis ainsi qu'un représentant du Canton. Celui-ci concerne, en résumé, la suite logique des Ateliers de Renens et d'UniverCité.

Pour certaines de ces start-ups qui ont démarrées dans ces entités, il devient maintenant nécessaire de se développer et de trouver des solutions où elles pourront grandir tant au niveau économique que matériel. Il est important que le principe de proximité et de continuité perdure permettant également certains retours pour la ville de Renens.

Afin de répondre à ces besoins et de poursuivre son investissement démarré en 2014 sur le site du Closel, la Fondation Inartis est en discussion avancée avec Procimmo, propriétaire du bâtiment Mayer et Soutter, ainsi qu'avec plusieurs partenaires publics comme privés, parmi lesquels la Ville de Renens et l'Etat de Vaud, pour la prise en main de l'entier des surfaces disponibles.

Cela permettra d'augmenter de 4'500 m² la surface de l'écosystème UniverCité permettant le développement physique des sociétés concernées, mais aussi de développer l'offre de formations ou de stages ou encore de pousser l'innovation.

Pour Renens, il est clair que cela renforcera son aura pour le développement économique et son image de Ville liée à l'innovation.

Dans la présentation qui nous est faite, il nous est donné en exemple divers projets, notamment celui des visières de protections imprimées en 3D qui ont eu un fort succès. Dans l'incapacité de produire seul ce produit en quantité suffisante, c'est grâce à l'échange entre les différents projets et la flexibilité lié à UniverCité que 300 masques ont pu être produits en un temps record.

Non seulement cet exemple démontre la viabilité de ces projets, mais aussi que ceux-ci servent à la communauté.

Le Business Plan présenté est sain et raisonnable. Pour la COFIN, il ne présente pas de problème particulier. La Commune apportera CHF 1'000'000.- sur les CHF 7'000'000.- du budget global (travaux et équipements). Le solde sera apporté en partie par la Fondation Inartis, par le Canton ainsi que divers autres donateurs.

A noter également que ce placement est unique et qu'il n'apportera pas de frais annuel en dehors du remboursement de la dette.

Le Canton a notamment confirmé son intérêt qui entre dans sa volonté de valoriser l'entrepreneuriat et l'innovation dans un plan de prêt de CHF 8 millions (dont CHF 1 million dans ce projet). Il y a donc une vraie volonté et une vraie impulsion dans ce projet.

Il s'agit surtout ici d'une réelle opportunité. Si le projet est de toute façon intéressant, le fait d'avoir ces locaux libres et permettre une symbiose des différents modules est tout à fait exceptionnel.

En ce qui concerne l'aspect économique, l'investissement net de la Commune se compose d'un montant unique de CHF 1'000'000.- qui sera amorti sur 10 ans à raison de CHF 115'000.-/an, intérêts à 3% inclus, et cela, uniquement pour le projet Station R.

A noter que ce montant ne fait pas partie du plan des investissements.

Pour le volet concernant le renouvellement du mandat du délégué à la promotion économique, qui doit être dissocié de Station R, les incidences financières se montent à CHF 135'000.-/an. Ce montant se trouve déjà dans les budgets 2020, il ne s'agit que d'une reconduction, pas d'un nouveau montant.

Questions de la COFIN

Station R

Qu'apporte ce projet aux Renanais ?

- *Au-delà de donner une image dynamique et innovante de la Ville, beaucoup de projets d'UniverCité sont liés à des habitants de Renens qui utilisent les structures.*
- D'autres habitants offrent la possibilité d'accueillir chez eux des membres d'UniverCité permettant des échanges intéressants.*

Le but est de faire de l'innovation publique ou plutôt « entrepreneuriale » ?

- *Les deux. Mais c'est clairement un système non élitaire, avec des start-ups qui fonctionnent beaucoup en partenariat et en réseau. Le partage d'expériences est la clé, même si à terme, la start-up sera indépendante. Le but est de garder le meilleur des deux.*

Y'a-t-il un choix éthique dans le choix des projets ?

- *Tous les projets sont acceptés, mais clairement, tous les projets qui ne sont pas éthiques sont en général mort-nés par manque de soutien général. Le Canton veille aussi à une certaine implication éthique. Cela peut aussi aller jusqu'à proposer des futurs investisseurs qui suivent les mêmes intérêts une fois la startup devenue grande.*

Est-ce que l'aide du Canton est liée au vote du Conseil Communal de Renens ?

- *Une décision favorable de la Commune donnera un impact fort. Mais l'aide du Canton n'est pas conditionnée par cette décision, mais fortement aidée.*

Est-ce qu'il n'y a pas un risque de conflit d'intérêts avec le propriétaire PROCIMMO ?

- *Clairement non. Procimmo va établir son siège dans ce bâtiment, mais en aucun cas, ils ne feront partie de la gouvernance de Station-R. Il n'est pas prévu que Procimmo entre dans le conseil d'accompagnement. Cela sera sûrement des fondations en lien avec la promotion économique.*

Sur le site de Procimmo, la stratégie des fonds consiste avant tout à investir en dehors des centres-villes, dans des immeubles à fort potentiel de plus-values. N'introduit-on pas le loup dans la bergerie où ce fonds de placement pourra proposer aux entreprises prometteuses des locaux dans des locaux qu'elle a en dehors de Renens ?

- *C'est à nous, à travers notre promotion économique d'être meilleur et d'être en contact avec ces sociétés pour répondre à leurs besoins.*

Promotion économique :

Quel est le statut du délégué à la promotion économique ?

- *Le délégué à la promotion économique est un indépendant qui travaille sous mandat pour la Commune. Les décisions sont prises par la Commune. Le fait que le délégué actuel travaille sur plusieurs sites comme le CACIB est un vrai avantage et permet de profiter d'un réseau important.*

Pourquoi une durée de 4 ans ?

- *C'était une demande de la COFIN en 2015, d'où la reconduction pour la même durée. Ceci permet une vision sur un relatif long terme.*

Le délégué est dans toutes les structures : conseiller de la Municipalité, CACIB, Inartis, Station R : le rôle du délégué à la promotion économique n'est-il pas d'être un « expert » qui conseille la Municipalité et non d'être dans la stratégie à la place des politiques ?

- *Ce n'est pas l'avis de la Municipalité. Le délégué est mandaté par la Municipalité où il la représente, mais c'est bien la Municipalité qui décide des choix et orientations.*

D'autre part, la Municipalité est présente dans certains comités, comme par exemple le CACIB ou deux municipaux y siègent. Le délégué ne siège jamais à la place d'un politique, il n'a qu'un rôle d'expert.

Pourquoi est-ce traité dans ce même préavis ? On ne voit pas le cahier des charges.

- *La promotion économique est intimement liée à ce projet. L'un va avec l'autre. Il y a une unité de matière et il ne s'agit que d'une reconduction et pas d'un nouveau projet.*

Le travail du délégué est décrit dans le Rapport de gestion 2019 (page 30).

Il faut bien noter encore que la promotion économique n'est pas uniquement liée à ce projet, il y a bien d'autres choses qui sont faites que l'on retrouve également dans le rapport de gestion.

Aspects financiers

Sur quelle année sera comptabilisée la dépense d'investissement ?

- *Ce sera sur les comptes 2020.*

Délibérations de la Commission

Pour la COFIN, il est important que la promotion économique se développe non seulement sur des projets d'envergure comme celui-ci, mais aussi sur un aspect plus généraliste et plus proche des habitants comme par exemple la diversité des commerces (pas de boucherie à Renens, etc).

Le principe de 0,4 EPT figurant au chiffre 3.1 du préavis n'est pas clair puisqu'il s'agit d'un contrat de mandat pour un indépendant. En ramenant ce chiffre avec les honoraires prévus au chiffre 8,1 compte N° 1070.3185.02 (CHF 135'000.-) on arriverait à des honoraires pour 1 EPT à CHF 337'500.-, ce qui n'est manifestement pas le cas. La COFIN doute également que

l'emploi d'un seul prestataire, aussi bon soit-il, soit suffisant avec « 0,4 EPT ». Un développement plus large et plus politique serait peut-être à prévoir.

Malgré cela, la COFIN note le travail remarquable de la promotion économique ces dernières années, donnant à notre Ville une image dynamique et innovante.

Pour finir, la COFIN appuie le fait que le projet « Station R » est une opportunité unique qu'il ne faudrait pas manquer.

Détermination de la Commission

C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis sont acceptées.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons beaucoup discuté au sein du groupe Fourmi rouge et je vous transmets le bilan de nos discussions.

Dans le monde des licornes et des bisounours, les start-ups sont une histoire formidable, riche d'inventions, d'aventures et de belles histoires, où ne partant de rien, des personnes ambitieuses se hissent au sommet. Il ne faut pas oublier non plus que c'est un monde impitoyable, dur où l'éthique est souvent sacrifiée pour permettre aux ambitions de quelques-uns de se réaliser. Rappelons-nous que l'économie doit être au service de la communauté et non l'inverse.

Nous avons aujourd'hui une opportunité d'accompagner les projets qui nous semblent les meilleurs sur notre Commune. La situation actuelle des Ateliers de Renens montre que les relations entre les autorités politiques et le développement économique vont dans le bon sens. Nous avons la possibilité de créer local, de mettre la main à la pâte pour que des idées naissent ici, au sein de notre Commune, là où nous avons notre mot à dire plutôt qu'au 6^{ème} sous-sol d'un bunker d'Apple.

N'oublions pas que ce projet est indépendant et n'est en rien la propriété de la Commune. Même si nous avons des liens forts avec Inartis, les Ateliers de Renens et tout l'écosystème qui se développe aujourd'hui autour de nous.

Ce préavis est une preuve de confiance que nous accordons à des partenaires de longue date. Une confiance aveugle, mais qui vaut certainement la peine d'être accordée après toutes ces années positives. Nous soutenons donc ce préavis tout en espérant que ce projet sera l'occasion de voir naître des idées qui nous profitent à toutes et tous, que les graines d'inventions plantées rempliront nos greniers et que nous aurons là une opportunité de créer une alternative à notre échelle, à ceux qui jouent avec les secrets et les brevets.

Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais en premier lieu intervenir pour soutenir ce projet en faveur d'Inartis.

Dans les circonstances actuelles, il est primordial d'investir dans le futur pour soutenir l'économie et les emplois dans notre Ville.

En second lieu, j'aimerais également attirer l'attention sur les indépendants de notre Ville, ces petits commerçants, ces artisans qui aujourd'hui font en grande partie le tissu économique de Renens et son attractivité. Car, et ce bien malgré eux, ces gens-là souffrent actuellement, comme jamais depuis des décennies, voire depuis un siècle. Certains sont en train de tout perdre. Le temps, l'énergie, le travail, l'argent, les compétences investis pour créer une entreprise, un commerce qui donne du travail à des citoyens, qui à leur tour paient des loyers et des impôts qui font tourner l'économie locale.

Certains sont restés fermés de longues semaines. Plus aucun revenu ou très peu de revenus issus de leur commerce, alors que certaines de leurs charges, parfois conséquentes, demeurent. Les coûts liés aux RHT, environ 10% de la masse salariale de leurs employés (LPP, LAA, assurance maladie, allocations familiales, PC Familles), les loyers de leur commerce, et toute une série d'autres charges incompressibles. Certains ont rouvert leurs portes et se battent actuellement pour survivre. Avec des mesures de distanciation physique indispensables, mais qui pèsent lourdement sur leur équilibre budgétaire.

Soyons clairs, nous allons au-devant de nombreuses faillites. La disparition de nombre de commerces qui font notre Ville, notre quotidien, le plaisir de vivre à Renens. Descendre à l'épicerie du coin, aller chez le coiffeur, acheter du pain, des fleurs, manger une pizza, se boire un café ou l'apéro. Et ce soir j'aimerais attirer l'attention sur eux. Car l'ampleur du désastre ne sera réellement palpable que dans quelques mois.

Je ne veux pas être trop longue, le menu de la séance est déjà dense, mais par le biais de ce préavis que je vous invite à accepter, j'aimerais rappeler l'importance d'investir, de façon anticyclique, dans une économie locale violemment malmenée. De concéder toutes les aides et soutiens possibles pour que de cette crise conjoncturelle, nous n'aboutissions pas à une crise structurelle et durable, qui ne manquera pas de laisser nombre d'entre nous, d'entre vous, sur le carreau, qu'on soit employés, petits patrons ou simples habitants de Renens.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 69-2020 de la Municipalité du 20 avril 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'000'000.- TTC au titre de subvention à l'investissement en faveur de la Fondation Inartis pour les travaux d'aménagement des locaux du projet Station R dans le bâtiment Mayer et Soutter.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 1070.5006.5620 – Subvention d'investissement – projet Station R « Fondation Inartis ».

Elle sera amortie en 10 ans, selon l'article 17 du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTÉ de porter aux budgets 2021 à 2024, soit quatre ans au minimum, le mandat lié au délégué à la promotion économique d'un montant de CHF 135'000.- TTC annuel, soit sur quatre ans un total de CHF 540'000.- TTC, compte N° 1070.3185.02 – Promotion économique – honoraires et frais d'expertises.

ACCEPTÉ de porter aux budgets 2021 à 2024, soit quatre ans au minimum, la subvention de garantie de déficit en faveur de la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens d'un montant maximum de CHF 100'000.- TTC annuel, soit sur quatre ans un total de CHF 400'000.- TTC au maximum, compte N° 1050.3658.00 – Ateliers de la Ville de Renens – couverture de déficit frais de fonctionnement.

C'EST A UNE LARGE MAJORITÉ (3 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 69-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

18. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 68-2020 – Réseau cyclable à Renens: état des lieux - Réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard et à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relatifs à la mobilité cycliste à Renens**
Présidence : Les Verts
- **Préavis intercommunal N° 70-2020 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 11 « Triaudes-Sorge »**
Présidence: PSR

M. le Président communique que :

- la séance relative à l'étude du préavis N° 68-2020 sera présidée par M. Jonas Kocher du groupe Les Verts,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 70-2020 sera présidée par M. Jeton Hoxha du groupe PSR,

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

19. Motions, postulats et interpellations

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Interpellation intitulée « Massacre à la tronçonneuse »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est le printemps, la nature se réveille, les cisailles aussi. Le thème de la nature est devenu un sujet hyper sensible ces derniers temps, à en devenir presque une hâblerie vu le nombre d'interventions déposées ces derniers mois.

Ce soir, je vous en propose une de plus intitulée « Massacre à la tronçonneuse ».

Ces jours-ci, on recommence à élaguer les arbres, buissons et haies. Dans un souci d'efficacité, des jardiniers amateurs « consciencieux » se laissent aussi gagner par leur passion et se lancent eux-mêmes dans le débroussaillage, taillant leurs buissons au carré. D'autres experts improvisés taillent des globes, des œufs, ou même des tours sphériques !

Trop d'arbres sont taillés ou élagués sans vergogne par les propriétaires quelques années après leur mise en terre ou sont carrément massacrés par des concierges quelque peu zélés et pressés d'en finir certains samedis matin où ils ont pu emprunter du matériel chez des copains et engager quelques congénères rémunérés on ne sait comment.

Et pourtant, il existe un règlement assez récent intitulé : Règlement communal sur la protection des arbres dans lequel on peut lire :

- *A l'article 5. Tout élagage et écimage inconsidéré et non exécuté dans les règles de l'art sera assimilé à un abattage.*
- *A l'article 4, il est écrit : le service Environnement-Maintenance est habilité à faire appliquer le présent règlement, s'assurer du bon déroulement de la procédure et contrôler les mesures de protection ou de compensations. Les services communaux conseillent les propriétaires et définissent les mesures de protection ou de compensations.*

Cette interpellation demande donc au service concerné :

- *D'effectuer un tour complet du territoire communal.*
- *De repérer et identifier tout type de taille non adéquat.*
- *De prendre contact avec les propriétaires afin de les sensibiliser, voire plus si le dommage est trop important. En deux mots, d'appliquer le règlement.*
- *De rendre compte, sous la forme d'un petit bilan, du résultat de ces actions au Conseil communal.*

Bien tailler : ni trop ni trop peu.

Tailler les arbres et les buissons permet de contrôler leur croissance et d'assurer le développement stable et harmonieux. Mais parfois, il vaut mieux en faire moins et conserver leur personnalité.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Interpellation intitulée « L'avenir du télétravail »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères, chers collègues,*

Avant de déposer mon interpellation, je voudrais donner, en cette période de crise, tout mon soutien à tous ceux qui ont été touchés de près ou de loin par le COVID-19 et aussi remercier tout particulièrement toutes celles et ceux qui sont restés au front et qui ont permis d'assurer l'activité indispensable au fonctionnement de notre Ville.

La situation que nous vivons est difficile, mais dans toutes crises il y a des opportunités.

Dans son communiqué spécial, la Municipalité indique le maintien d'un télétravail partiel, mais quel est son avenir à long terme ?

Dans un sondage en début du mois, 80% des Suisses souhaiteraient plus de télétravail à l'avenir.

Ce vécu forcé a montré un certain nombre d'avantages à nos citoyens :

- *égalité homme – femme*
- *concilier vie privée et professionnelle*
- *diminution des déplacements pour les pendulaires*
- *plus de concentrations*
- *moins de réunionite aiguë*
- *moins de voitures (la moitié des personnes actives utilise la voiture entre la maison et le travail)*

Pour le PLR il paraît essentiel de proposer des conditions de travail moderne.

Bien sûr la mise en place d'une politique de télétravail nécessitera de poser des limites et il y a évidemment des secteurs d'activités qui se prêteront mieux que d'autres. Mais Renens ne sera pas la première.

Début 2019, Mme Jacqueline De Quattro, lorsqu'elle était en charge du développement du territoire et de l'environnement, a été la première à introduire le télétravail dans l'administration Vaudoise.

Cette interpellation pose donc les questions suivantes :

- *En cette période de crise, combien de collaborateurs ont dû effectuer du télétravail ?*
- *A l'avenir combien de collaborateurs pourraient effectuer s'ils le souhaitent du télétravail ?*
- *Quelles seraient la position et la stratégie de la Municipalité ?*

Merci pour votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous remercie pour votre interpellation.

Effectivement, dans les travaux à venir, nous allons nous atteler à tirer les enseignements de ce qui a été fait, dont la notion du télétravail dans les secteurs où cela est possible. Toutefois, comme vous l'avez mentionné, cela va requérir que nous posions un cadre.

Le télétravail permet aussi de réduire la population dans les transports publics ce qui est aussi un objectif de la reprise étant donné que nous ne pouvons pas tous prendre nos

voitures pour nous déplacer. Il y a aussi une volonté de retrouver des conditions respectueuses au plan climatique également et cela est complexe, mais nous vous répondrons bien évidemment.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Interpellation intitulée « Mise en place d'un plan de gestion de crise pour le futur ? »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La crise Covid19 a eu des répercussions où personne ne s'y attendait. Cette situation a été une épreuve pour tout le monde, et je remercie tous ceux de notre administration qui ont œuvré dans l'ombre, avec un petit clin d'œil à Gilbert qui œuvre ce soir, mais également à toute la population renanaise qui a fait face à cette crise. Cette situation a mené la Municipalité à prendre des décisions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, il fallait faire vite et cette interpellation n'est pas là pour remettre en question les décisions prises. J'en profite pour également remercier la Municipalité pour son travail ces deux derniers mois.

En revanche, la crise sanitaire que nous avons vécue peut se reproduire, une autre crise, tel que nucléaire, chimique, guerre ou écologique. Je trouve que nous devons apprendre de ce qui s'est passé et profiter d'être encore dans le bain pour mettre en place des mesures qui permettront à toutes et tous d'être encore plus efficaces et rapides la prochaine fois.

Je ne demande pas à la Municipalité de me décrire leur stratégie, ou de me faire la liste des actions qu'ils ont mises en place. J'avais proposé au bureau et à la Municipalité de mettre en place une sorte de bureau élargi regroupant les chefs de groupe, les membres du bureau, et les membres de la Municipalité. J'avais dans l'optique que ce bureau élargi en temps de crise soit un relais de transmission. Il me semblait important, voire essentiel, qu'il puisse être informé de : la situation renanaise, de la vie courante de notre Ville, répondre aux interrogations de nos habitants, de l'avancée de certains projets, mais également que le législatif puisse poser des questions, épauler et soutenir la Municipalité en cette situation de crise qui a conduit à un déficit démocratique.

Voici à présent mes questions :

Est-ce que la Municipalité va mettre sur pied un plan général de gestion de crise, une sorte de feuille de route permettant de mettre en place une hiérarchie de décision et qui comprendrait également un plan de communication à la population, mais aussi au pouvoir législatif, dans le cas où une autre catastrophe arriverait ?

Est-ce que la Municipalité a prévu de mettre en place un système démocratique qui permettrait aux deux pouvoirs d'être informés, sous modèle de ma proposition de bureau élargi ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Je vous vous remercie pour votre intervention. Dans une crise telle que celle-ci, il y a un principe d'urgence et de délégation des compétences ; nous-mêmes autorités exécutives n'avons pas toutes les marges de manœuvre.

L'Office Fédérale de la Santé Publique prend les décisions, le Canton nous pose un cadre, la Préfecture nous dit ce que nous devons faire et nous n'avions pas non plus toute marge de créativité. C'est un peu comme quand il y a une réanimation, tout d'un coup quelqu'un prend la main, décide et les personnes exécutent un certain nombre de gestes essentiels, organisés et à l'issue de celle-ci un bilan est effectué.

Ce bilan, nous allons également le faire afin de voir comment nous pouvons mieux communiquer. En conjuguant démocratie et ce besoin de respect d'un cadre très précis qui est posé par les autorités. Cela demande une certaine flexibilité tout en étant capable en même temps d'appliquer des règles qui sont contraignantes. Nous reviendrons évidemment vers vous avec des éléments de réponse.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Interpellation pour le soutien à la création d'un fonds cantonal destiné à l'économie domestique

Madame, Monsieur,

Cette pandémie qui touche et continue de nous toucher tous, a paralysé presque toute activité économique. Une grande partie des indépendants, petites, moyennes et grandes entreprises ont été contraints de fermer leurs portes et renvoyer leurs employés au chômage partiel. Pour faire face à cette situation exceptionnelle et venir en aide à presque tous les salariés et indépendants de notre pays, le Conseil fédéral a débloqué plus de 60 milliards de francs, action bien évidemment à saluer puisque c'est le rôle de l'Etat de protéger et aider ses citoyens ! Malheureusement un secteur de l'économie a été écarté de cette aide ; le secteur de l'économie domestique. La raison invoquée, selon les dires du Ministre de l'économie, c'est qu'il était trop compliqué de mettre en place une telle aide. Triste et incompréhensible cette décision. En effet, lorsqu'il s'agit d'aider les plus démunis de notre société, l'autorité trouve qu'il est difficile, par contre, lorsqu'il s'agit de débloquer des milliards pour aider les grandes entreprises sans rien exiger en contrepartie, la même autorité le fait sans aucune difficulté. Cette attitude de la part de l'autorité fédérale est tout simplement un manque de reconnaissance du travail de ces personnes et une inégalité de traitement vis-à-vis des autres salariés.

De même, le Conseil d'Etat vaudois a mobilisé quelques centaines de millions de francs pour aider les entreprises vaudoises, et là encore, pas un centime pour venir en aide au secteur de l'économie domestique, malgré que ces derniers payent leurs impôts et cotisent aux assurances sociales comme vous et moi.

Depuis le premier jour du confinement, les employés domestiques ont été renvoyés chez eux sans versement de salaire (bien évidemment sans généraliser tous les employeurs, car il y a une petite minorité d'employeurs qui sont tout à fait corrects et ont pris les mesures nécessaires afin de garantir le salaire à leurs employés domestiques). A ce jour, ces employés se trouvent sans aucun revenu pour payer leurs factures.

Probablement vous ne savez pas qui sont ces personnes qui travaillent dans ce secteur. Dans notre Commune, il suffit de se rendre les jeudis après-midi derrière l'hôtel de police pour les retrouver, elles font des longues queues pour recevoir des denrées alimentaires distribuées par la pastorale de rue de Renens, organisation soutenue par la ville de Renens (geste que je salue et remercié à la Municipalité).

Ce sont des hommes et femmes, suisses, migrants avec et sans permis de séjour qu'y en temps normal font le ménage, repassage, font à manger, gardent les enfants pendant que les médecins, enseignants, ingénieurs, politiciens et autres effectuent en toute tranquillité leurs activités professionnelles.

Mais malheureusement ces aides ne sont pas suffisantes, car cette population est plus que jamais fragilisée et se trouve avec des ressources financières inexistantes pour subvenir à leurs besoins. À la suite de ce qui précède, j'ai l'honneur de déposer à la Municipalité l'interpellation suivante :

- *La Municipalité pourrait-elle soutenir la création d'un fonds cantonal destiné à l'économie domestique, aidant ainsi les employé-e-s de maison ainsi que tous-tes les travailleuses précarisé-e-s, quel que soit leur statut, n'ayant pas accès aux aides publiques ? Elle pourrait se faire la porte-parole de ces travailleurs et travailleuses, en écrivant au Conseil d'Etat pour qu'ils les prennent en considération dans les compensations mises à disposition.*

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Merci de déposer cette interpellation. La Municipalité a aussi tenté durant ces semaines de répondre à quelques-uns des besoins de cette population dont les besoins ont crû malheureusement au fil du temps. Nous sommes conscients aussi qu'il y aura un effet retard, puisque nous avons vu qu'avec la durée de la pandémie de plus en plus de personnes se trouvent en situation de précarité avec toujours plus de peine à trouver des vivres ; nous y sommes évidemment sensibles.

Vous allez prochainement recevoir un courriel vous informant d'une nouvelle action intitulée « Art & Solidarité ». Le but est de récolter des fonds pour soutenir les personnes les plus vulnérables en cette période de pandémie. Vous pouvez contribuer à cette action en offrant une œuvre et/ou en achetant une.

L'entier du bénéfice de la vente sera versé à la structure d'accueil nouvellement créée à Renens et à la Pastorale de rue.

Je cède maintenant la parole à Mme Karine Clerc.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Je remercie également M. Byron Allauca pour son interpellation.

Il est vrai que nous vivons une période assez particulière avec cette pandémie pour une raison très simple : les situations, qui existaient déjà avant, apparaissent maintenant à la surface et nous le constatons effectivement tous les jours, soit à la Pastorale de la Rue, avec la distribution de nourriture, ainsi qu'au travers de notre réseau associatif.

L'économie domestique qui est une économie grise qui consiste effectivement à venir faire des nettoyages, à venir en soutien à des malades chez des particuliers représente des milliers d'emplois en Suisse, mais aussi dans notre Canton et en particulier dans notre région. Ces travailleurs qui vivent avec extrêmement peu de moyens, qui vivent parfois en sous-location dans un logement et qui paient de main à main un loyer exorbitant et qui, parce que du jour au lendemain n'ont plus de revenus se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles. Je pense qu'il est effectivement de notre responsabilité de rencontrer ces personnes, de répondre à leurs besoins et peut-être de réfléchir au niveau structurel à ce que nous renvoie cette réalité.

Votre interpellation fera l'objet d'une discussion en Municipalité et nous vous répondrons ultérieurement. Dans l'intervalle, je tiens à dire que nous rencontrons en ce moment ces

personnes et qu'elles sont dirigées vers diverses associations, avec qui nous avons un très bon rapport, afin qu'elles puissent bénéficier d'un certain nombre de « petits » moyens pour leur venir en aide : payer un loyer ou payer aussi quelques frais médicaux. Bien évidemment c'est insuffisant, mais nous faisons ce travail dans l'immédiat et nous espérons pouvoir continuer à soutenir les personnes qui feront appel à nous afin d'essayer de trouver des solutions. La Chaîne du Bonheur, les associations de la région et les grandes associations du Canton de Vaud, comme Caritas et le CSP, ont pu obtenir des moyens et nous pouvons travailler aussi avec eux pour orienter au mieux les situations qui nous arrivent.

Le problème réside aussi dans le fait qu'il est difficile d'atteindre ces personnes. C'est pourquoi je vous invite toutes et tous à orienter soit vers le service de Cohésion sociale, soit vers les associations de la région des personnes qui se trouveraient dans de telles situations, afin que nous puissions les orienter au mieux.

Concernant votre interpellation, nous reviendrons vers vous, mais en tout cas je vous remercie de rendre visible cette réalité et vous dire que nous y sommes extrêmement sensibles. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

20. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**
Intervention relative au COVID-19

Bonsoir à tous,

Voici une réflexion par rapport à tout ce qui se passe en ce moment. Je pense que ce n'est pas encore la période de faire des bilans, c'est encore trop tôt. Toutefois, je pense qu'il y a à tirer une première leçon de cette crise du COVID-19, c'est que grâce aux services publics de la santé, je pense bien sûr à l'hôpital universitaire, nous avons pu faire face à cette pandémie, toutes mes félicitations au personnel qui a agi dans ce sens.

Je sais aussi que dans ce Conseil communal il y a certains partis qui ont tout fait à l'échelle régionale, cantonale, voire fédérale, pour changer ce que nous appelons la gouvernance de l'hôpital universitaire en disant que les services publics n'arrivent pas à faire face durant cette période de crise et je pense que l'hôpital universitaire et tout le système de santé publique a démontré qu'il était capable de gérer ces crises et en plus avec des résultats assez importants. Encore une fois, toutes mes félicitations au personnel médical qui a sauvé beaucoup de vie.

Peut-être que les partis bourgeois aussi rêvent de la privatisation de ces services publics, soit au niveau budgétaire, soit au niveau de la gouvernance, mais je pense qu'il est hyper important, depuis ce Conseil communal, que nous adressions à toutes les autorités des services publics de la santé nos félicitations.

Mais la question qui se pose maintenant c'est qui va payer la crise par rapport au Coronavirus ? La première hypothèse c'est que ce sera Monsieur et Madame tout le monde avec des impôts directs ou indirects peut-être, pendant que le gouvernement suisse va financer des entreprises qui contribuent au changement climatique et, je pense, à des entreprises comme Swiss, etc.

Nous sommes encore confinés, les espaces publics sont encore fermés pour l'expression publique, pour les mobilisations, pour toutes sortes de manifestations et nous voyons les contrastes qu'il y a par rapport à certains chantiers, à certains chantiers où les ouvriers et

travailleurs sont complètement rassemblés dans des espaces sans aucune sécurité quant aux mesures de protection. Il est donc important d'être attentif au niveau local de savoir comme cela se passe et j'aimerais exprimer mon avis par rapport à cette notion de télétravail. Je pense que le télétravail est assez joli, quelques fois romantique pour certaines personnes. Le bureau et le travail arrivent à la maison et il est difficile de gérer le temps de travail et le temps de famille. De plus, les entrepreneurs font des économies au niveau de l'électricité, des imprimantes, de l'infrastructure, du téléphone et finalement ce sont les employés qui vont payer toutes ces charges qui reviennent normalement à l'employeur.

Au nom de la Fourmi rouge, nous félicitons les services publics de la santé et ils pourront compter sur nous pour continuer à les défendre, eux qui ont montré beaucoup de courage, beaucoup de flexibilité. Merci.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Intervention relative à la situation de l'entreprise TESA de Renens

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

Je comptais faire une intervention par rapport à l'entreprise TESA. Notre Syndic nous a déjà donné bien des explications sur cette situation qui est assez dramatique pour les travailleurs de TESA ; je vous rappelle qu'un travailleur sur quatre est licencié, donc il se retrouvera probablement dans quelques jours ou dans quelques semaines au chômage. Donc, je remercie M. Jean-François Clément, de nous avoir informés, mais je voudrais ajouter des compléments, des choses afin de clarifier un peu la situation de cette entreprise.

Vous savez tous que TESA est un fleuron, pas seulement pour Renens, mais également pour le Canton, pour notre pays, car sa production est exportée dans tous les pays. Puis, par le jeu de l'économie, par le jeu de la concurrence elle s'est trouvée de plus en plus en difficulté notamment face aux entreprises chinoises qui ont beaucoup copié son savoir-faire.

En outre, je tenais quand même à vous signaler que TESA, depuis déjà au moins une année, bénéficiait de ce que nous appelons les RHT. Ce financement qui, soi-disant, doit servir à maintenir les emplois. Or, depuis l'année dernière, elle a bénéficié de cela, mais pourquoi ? Pour faire des économies sur le dos de je ne sais pas qui ? Malgré cela, des licenciements ont été annoncés et cela me choque beaucoup.

Malgré ces économies sur les salaires, sur les cotisations sociales, car bien sûr, comme vous travaillez moins, vous gagnez moins, la Direction ou en tout cas ses actionnaires (et ce n'est pas seulement propre à TESA) ne renoncent pas à leur dividende.

Une autre chose qui m'a perturbé dans ce conflit, c'est que la direction, et M. le Syndic l'a mentionné, a fixé un délai trop court pour avoir les premiers pourparlers. Vous savez quand vous êtes convoqués comme représentants des travailleurs ou comme une commission syndicale, il faut du temps pour savoir ce que ressentent les ouvriers, ce qu'ils désirent, ce qu'ils veulent afin d'élaborer un plan social satisfaisant ; ce délai a été fixé de façon unilatérale par la direction au 25 mai, c'est évidemment trop court pour arriver à s'organiser, à discuter, de tenir des assemblées pour dégager un plan social. Je suis conscient que la marge de manœuvre de la Municipalité est limitée, toutefois, je l'encourage à s'engager au mieux dans ce conflit, car vous savez, ce n'est pas seulement des travailleurs qui passent à la trappe, mais aussi le tissu social d'une Ville comme la nôtre, à laquelle vous tous tenez, qui risque de faire les frais de cela. Merci.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Question relative à la modification de l'ordre du jour des séances du Conseil communal de la Ville de Renens

*Monsieur le Président du Conseil,
Chères Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Question à la Municipalité, de même qu'aux membres du Bureau du CC "Parole au public".

Il est établi que de nombreuses communes permettent au public qui suit les débats du délibératif communal de prendre la parole en fin de séance.

Cette "parole au public" est généralement inscrite, après les "Divers", d'un commun accord entre le Bureau du CC et l'Exécutif communal à l'ordre du jour des séances du c. c.

La "Parole au public" permet à des citoyen.ne.s d'informer les élu.e.s communaux.ales de certains aspects de la vie ou de problèmes communaux qui méritent d'être éclairés ou motivés.

Cette pratique rapproche les administrés de leurs Autorités politiques et permet ainsi de renforcer la convivialité citoyenne et communale entre la population, les associations et les élu.e.s.

Pour toutes ces raisons, je demande aux membres du Conseil municipal, de même qu'aux membres du Bureau du Conseil communal d'étudier la possibilité d'innover en intégrant désormais la "parole au public" à l'OJ des séances du Conseil communal.

Réponse de Jean-François Clément, Syndic

Vous savez que nous sommes très attachés aux démarches participatives, nous avons beaucoup de moyens qui permettent aussi aux citoyennes et citoyens de relayer vers nous leurs propositions. Nos nombreux bureaux au sein de la Municipalité sont largement ouverts.

La proposition additionnelle émise par M. Ali Korkmaz concerne surtout le législatif, puisqu'elle concerne le Règlement du Conseil communal ; c'est vous qui en êtes à la fois les rédacteurs et les maîtres.

Toutefois, la Municipalité est prête à se concerter avec le Bureau du Conseil communal pour voir s'il y a une possibilité de donner la parole au public, si cette piste a du sens et comment elle pourrait être menée. En effet, il ne faudrait pas que quelqu'un vienne à l'issue de chaque séance du Conseil, qui parfois se termine tard, pour une interpellation qui soit très personnelle ou qui ne concerne pas forcément l'ensemble du quorum.

Réponse de M. le Président du Conseil communal

Je vous remercie, M. Jean-François Clément, j'ai pris note de ce qui a été dit, nous en parlerons prochainement avec le Bureau du Conseil et nous donnerons notre réponse.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Question relative à la sécurité routière

Bonsoir,

Il ne vous aura pas échappé que pendant la période de semi-confinement que nous venons de traverser, les feux de signalisation installés sur quelques grands axes de notre Commune

étaient en mode clignotant, notamment sur la route de Lausanne, à la Croisée en face de la Pétanque Renanaise.

Ayant moi-même été surpris par l'arrivée rapide de certains véhicules dans certains croisements, j'ai remarqué que la présence des gros panneaux publicitaires sur les abords de ces croisements constituait un véritable problème en termes de visibilité. En effet, avec des feux de signalisation simplement clignotants, la présence de ces panneaux publicitaires oblige le conducteur à s'engager dans le croisement pour voir venir d'éventuels véhicules.

Ma question : la dangerosité de cette situation particulière a-t-elle été identifiée et, surtout, a-t-on constaté des accidents de la route potentiellement liés à cette situation particulière ? Si la réponse à cette question devait être OUI, je pense qu'il faudrait voir à repenser le bienfondé, ou NON, de la présence des panneaux publicitaires qui, dans un croisement, empêchent une bonne visibilité...

Merci pour votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je suis en contact avec M. Olivier Golaz qui prend cette question et qui vous répondra dans une prochaine séance.

Ces panneaux sont parfaitement adaptés lorsqu'il y a des feux qui gèrent la circulation. Cela devient plus difficile, lorsque les feux sont clignotants puisque ces panneaux annulent une partie de la visibilité sur la route. C'est aussi un des thèmes qui sera repris dans le cadre du préavis sur l'affichage public.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

- Questions relatives au soutien des cafés, bars, restaurant

J'aimerais poser une question à la Municipalité qui est dans la droite continuité de ma précédente intervention.

Début mai, la commune de Lausanne a fait un certain nombre de propositions pour venir en aide au secteur de la restauration. Il y est dit que les cafés, bars, restaurants peuvent faire la demande d'étendre leur terrasse ou d'en créer une sur le domaine public, en explorant toutes les pistes possibles, par exemple en réquisitionnant des places de parking immédiatement adjacentes à leur exploitation. L'objectif est de compenser la diminution de places due aux restrictions de distanciation physique tout en respectant naturellement les normes fédérales et cantonales en vigueur.

La municipalité de Lausanne a également annoncé la gratuité des taxes d'occupation du sol communal pour les marchés alimentaires et non alimentaires pour l'année 2020 ainsi que la gratuité des taxes sur les prolongations d'horaires d'ouverture des bistrotts selon la LADB.

Je voulais savoir si la Commune avait eu le temps de se pencher sur cette question et si des projets sont en cours ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Madame la Conseillère communale,*

La Municipalité est en train de se pencher sur ces questions. Elle va en débattre tout prochainement et je vous propose de vous communiquer la prochaine fois le fruit de nos débats.

Nous souhaitons clairement soutenir également les restaurateurs et les cafés qui existent, d'une part pour soutenir cette branche et d'autre part pour amener de l'animation dans notre Ville.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**
Question relative à la Vaudoise Aréna

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Je ne vais pas vous parler du Coronavirus, mais d'un autre malade : la Vaudoise Aréna.

La société propriétaire de la Vaudoise Aréna, CSM S.A., appartient aux communes de Lausanne, Renens, Prilly ainsi que Lausanne Région.

La Commission de gestion avait prévu une visite de ces lieux, mais à la suite de ce que nous vivons ces jours, la visite n'a malheureusement pas pu se tenir.

Mais lors du dernier Conseil communal de la ville de Lausanne, elle a été attaquée de tout bord, la ville a respecté la présomption d'innocence s'agissant du scandale des employés surmenés du Centre sportif de Malley.

Avant de déposer une interpellation, vu la situation de ce jour, je me permets de demander à la Municipalité d'informer le Conseil communal de ce qui se passe par un courrier qui sera adressé à tous les Conseillers. Et je vous en remercie d'avance.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

L'audit qui avait été demandé est maintenant terminé, le rapport a été transmis la semaine passée au Conseil d'administration qui l'étudie, qui va le travailler et prendre toutes les mesures nécessaires en lien avec ce rapport.

Etant donné qu'il s'agit d'une société anonyme, je verrai quels sont les éléments qui peuvent être rendus publics, et quels sont ceux qui appartiennent strictement à la S.A. Le CSM s'est engagé à corriger les quelques erreurs constatées, et à mettre en place une dynamique nouvelle dans sa structure. Ceci répondra aussi aux attentes des collectivités propriétaires et des instances qui l'a finance.

Nous vous avons promis une réponse, celle-ci sera formatée de manière aussi à respecter les propriétaires.

- **M. Oumar Niang, PSR**
Remerciement à la Municipalité

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et chers Collègues*

Je rejoins mes collègues qui ont magnifiés les bonnes pratiques de la Municipalité en cette période de pandémie.

Je profite de cette tribune pour louer et féliciter le comportement de nos compatriotes qui ont organisé des actions de solidarité et d'entraide.

Ce mouvement altruiste et citoyen est une concrétisation des propos et des vœux émis par les pères fondateurs qui écrivirent au préambule de notre constitution: je cite: «... la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. » Fin de citation.

Merci aux Renanaises et Renanais d'avoir concrétisé le Bon et le mieux Vivre Ensemble.

Toutes ces félicitations et reconnaissances s'adressent aussi à tous les corps de métiers qui se sont donnés corps et âme pour notre équilibre physique et psychologique.

Respect à votre humanisme.

Je vous remercie.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je voulais mentionner une initiative renanaise, celle de « La Bourgeoise de Renens ». Mme Sonia Snoussi a confectionné durant toutes ces semaines un certain nombre de masques en tissu qu'elle nous a présenté.

C'est un masque « social » et non un masque destiné à réaliser des opérations dans un bloc opératoire stérile. C'est un masque de contact, de relation. Mme Sonia Snoussi a fait un travail remarquable, elle a notamment été en contact avec quelques Conseillères et Conseillers communaux pour que son projet évolue.

Ce projet est maintenant à maturité et je vous invite à voir les masques qu'elle a préparés. Il y a deux modèles de « canots » qui vous sont présentés à la sortie de la Salle de spectacles. Vous pouvez lui passer commande sur le site de La Bourgeoise de Renens <https://www.labourgeoisederenens.ch>. Sauf erreur de ma part, le modèle présenté qui est lavable, donc réutilisable, coûte environ CHF 35.-. Je vous invite à en commander quelques-uns pour soutenir cette initiative d'une citoyenne engagée et pour pouvoir respecter également aussi les normes de l'OFSP.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour et indique

- **M. le Président**

Avant de mettre fin à notre séance de ce soir : nous avons un « petit souci ». Effectivement, il était prévu que vous sortiez par les portes latérales donnant sur l'esplanade en raison du plan de protection mis en place. Toutefois, j'aimerais que vous ayez la possibilité de voir les masques dont vient vous parler M. le Syndic.

De ce fait, que les personnes qui souhaitent voir les masques, le fassent en respectant les mesures de distanciation sociale. Pour les personnes qui ne sont pas intéressées, je vous remercie de sortir par les portes latérales tel que mentionné dans les documents que vous avez reçus et rappelé en début de séance.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 25 juin 2020 à 19h00.**

Prenez-soin de vous et de vos proches.

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h05.

Le Président

La Secrétaire

Vito Vita

Yvette Charlet